Parlement européen
2024-2029

Commission de l'agriculture et du développement rural

2025/2052(INI)

24.4.2025

AMENDEMENTS
1 - 348

Projet de rapport
Carmen Crespo Díaz
(PE770.187v01-00)

L'avenir de l'agriculture et la politique agricole commune après 2027
(2025/2052(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 38 et 39 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) établissant la politique agricole commune (PAC) et ses objectifs,	– vu les articles ***13,*** 38 et 39 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) établissant la politique agricole commune (PAC) et ses objectifs,

Or. en

Amendement 2
Maria Noichl

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), lequel dispose que «les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union, en particulier afin de promouvoir le développement durable»,

Or. en

Amendement 3
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– - vu l'article 13 du traité FUE, qui

reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles et exige que le bien-être des animaux soit pleinement pris en considération dans la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles de l'Union,

Or. en

Amendement 4
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), qui stipule que «l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles»,

Or. en

Amendement 5
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 168 et 191 du traité FUE relatifs à la protection de l'environnement et de la santé,

Or. en

Amendement 6
Céline Imart, Paulo Do Nascimento Cabral, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) nº 228/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union,

Or. en

Amendement 7
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'Eurobaromètre spécial 505 intitulé «Rendre notre alimentation adaptée à l'avenir — Les attentes des citoyens»,

Or. en

Amendement 8
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'Eurobaromètre spécial 442 intitulé «Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal», qui conclut que 82 % des citoyens de l'Union estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé qu'il ne l'est aujourd'hui,

Or. en

Amendement 9
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie «De la ferme à la table» et la stratégie en faveur de la biodiversité, ainsi que les résolutions respectives du Parlement européen du 20 octobre 2021 et du 9 juin 2021,

Or. en

Amendement 10
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses,

Or. en

Amendement 11
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 2008/119/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant

les normes minimales relatives à la protection des veaux,

Or. en

Amendement 12
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs,

Or. en

Amendement 13
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'initiative citoyenne européenne «End The Cage Age» (Pour une nouvelle ère sans cage) et la résolution du Parlement européen du 10 juin 2021,

Or. en

Amendement 14
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 29 janvier 2025, intitulée «Une boussole pour la compétitivité de l'UE» (COM(2025)0030),	***supprimé***

Or. en

Amendement 15
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'analyse concernant l'augmentation des coûts de production, la perte de valeur réelle et les projections macroéconomiques de la Banque centrale européenne concernant les taux d'inflation enregistrés dans la zone euro,

Or. en

Amendement 16
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la stratégie européenne pour une union de la préparation,

Or. en

Amendement 17
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 20/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «Les plans relevant de la politique agricole commune – Plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE»,

Or. en

Amendement 18
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 12 décembre 2021 sur un plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en période de crise (COM(2021) 689 final),

Or. en

Amendement 19
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision de la Commission du 12 novembre 2021 instituant le groupe d'experts sur le mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire (2021/C 461 I/01)

Or. en

Amendement 20
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 15 décembre 2022 intitulée «Améliorer le cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l'UE résilient et adapté aux nouveaux défis»,

Or. en

Amendement 21
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Visa 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 23 mars 2022 intitulée «Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires» (COM(2022)0133),

Or. en

Amendement 22
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Visa 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 9 novembre 2022 intitulée «Garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais» (COM(2022)0590),

Or. en

Amendement 23
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de Mario Draghi du 9 septembre 2024 sur l'avenir de la compétitivité européenne,	***supprimé***

Or. en

Amendement 24
Camilla Laureti, Dario Nardella, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la FAO de 2024 intitulé «La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture»[8 bis],
	[8 bis] FAO. 2024. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Pour

une transformation des systèmes agroalimentaires axée sur la valeur. Rome. https://doi.org/10.4060/cd2616fr

Or. en

Amendement 25
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta d'avril 2024 intitulé «Much more than a market – Speed, Security, Solidarity» (Bien plus qu'un marché – rapidité, sécurité, solidarité),

Or. en

Amendement 26
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 20 mars 2024 intitulée «Construire l'avenir avec la nature: stimuler les biotechnologies et la bioproduction dans l'UE» (COM(2024) 137 final),

Or. pt

Amendement 27
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission concernant un plan d'action en faveur du développement de la production biologique (COM(2021)0141),

Or. en

Amendement 28
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 19/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «L'agriculture biologique dans l'UE – Des lacunes et des incohérences compromettent le succès de la politique menée»,

Or. en

Amendement 29
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 20/2024 intitulé «Les plans relevant de la politique agricole commune – Plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE»,

Or. en

Amendement 30
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 23/2023 de la Cour des comptes européenne sur le vin,

Or. en

Amendement 31
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 19/2023 de la Cour des comptes européenne intitulé «Action de l'UE pour une gestion durable des sols – Des normes peu ambitieuses et un ciblage limité»,

Or. en

Amendement 32
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du

14 décembre 2016 concernant la réduction des d'émissions nationales de certains polluants atmosphériques (directive PEN),

Or. en

Amendement 33
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (directive-cadre sur l'eau),

Or. en

Amendement 34
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable,

Or. en

Amendement 35
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 9 mai 2023 concernant la mise en œuvre du programme en faveur de la consommation de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers à l'école au titre du règlement portant organisation commune des marchés[8],	***supprimé***

[8] Textes adoptés de cette date, P9_TA(2023)0135.

Or. en

Amendement 36
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission européenne du 3 mai 2022 sur une nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques, intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union» (COM(2022) 198 final),

Or. pt

Amendement 37
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité des régions du 19 février 2025 intitulé «Comment une programmation intégrant les approches Leader et de développement local participatif pour l'après-2027 pourrait contribuer à une meilleure mise en œuvre de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE»,

Or. en

Amendement 38
Norbert Lins

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– – vu la résolution du Parlement européen du 16 février 2023 sur la communication de la Commission concernant la garantie de la disponibilité et du caractère abordable des engrais,

Or. en

Amendement 39
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude demandée par la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement intitulée «The future of the European

Farming Model: Socio-economic and territorial implications of the decline in the number of farms and farmers in the EU» (L'avenir du modèle agricole européen: conséquences socio-économiques et territoriales de la diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs dans l'Union) publiée par le département thématique des politiques structurelles et de cohésion en avril 2022,

Or. en

Amendement 40
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Visa 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 13 juin 2023 sur l'évaluation de la nouvelle communication de la Commission relative aux régions ultrapériphériques,

Or. pt

Amendement 41
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 73/165 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), adoptée le

17 décembre 2018,

Or. en

Amendement 42
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation générale nº 34 (2016) sur les droits des femmes rurales du comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 7 mars 2016,

Or. en

Amendement 43
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 15 février 2017 sur les pesticides à faible risque d'origine biologique[12],
	Textes adoptés de cette date, P8_TA(2017)0042

Or. en

Amendement 44
Carola Rackete

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 9 juin 2021 intitulée «Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030: ramener la nature dans nos vies»,

Or. en

Amendement 45
Carola Rackete

Proposition de résolution
Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) consacré à l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (mai 2019)[1 bis],
	[1 bis] IPBES (2019) Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne

Or. en

Amendement 46
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions de l'étude de la Commission de 2024 sur les régimes de soutien de l'Union en faveur de l'agriculture dans les régions ultrapériphériques (POSEI), qui confirment l'efficacité et la valeur ajoutée de ce programme pour la sécurité alimentaire, la cohésion territoriale, sociale et économique, ainsi que pour le maintien de l'activité agricole dans des contextes insulaires et ultrapériphériques particulièrement vulnérables,

Or. pt

Amendement 47
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 20/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «Les plans relevant de la politique agricole commune – Plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE»,

Or. en

Amendement 48
Carola Rackete

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 13/2020 de la Cour des comptes européenne du

5 juin 2020 intitulé «Biodiversité des terres agricoles: la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin»,

Or. en

Amendement 49
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 16/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé «Politique agricole commune et climat – La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas»,

Or. en

Amendement 50
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Visa 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement intitulé «Transforming Europe's food system – Assessing the EU policy mix» (Transformer le système alimentaire européen – Évaluer l'ensemble des politiques de l'UE) de 2022,

Or. en

Amendement 51
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du Comité européen des régions du 7 octobre 2024 intitulé «L'état des régions et des villes dans l'Union européenne»,

Or. en

Amendement 52
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 19 février 2024 intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation – Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures»,

Or. en

Amendement 53
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration du groupe de

coordination du pacte rural (RPCG) sur l'avenir des zones rurales et de la politique de développement rural dans l'Union européenne du 18 décembre 2024,

Or. ro

Amendement 54
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Visa 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 26 mars 2025 sur la stratégie européenne pour une union de la préparation,

Or. en

Amendement 55
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'analyse de l'augmentation des coûts de production, la perte de valeur réelle et les projections macroéconomiques de la BCE concernant les taux d'inflation enregistrés dans la zone euro,

Or. en

Amendement 56
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Visa 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 15 décembre 2022 intitulée «Améliorer le cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l'UE résilient et adapté aux nouveaux défis»,

Or. en

Amendement 57
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que les objectifs de la politique agricole commune consistent, conformément à l'article 39 du traité FUE, à accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs;

Or. en

Amendement 58
Sander Smit, Jessika Van Leeuwen

Proposition de résolution
Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A bis. considérant qu'en 2023, 9,5 % de la population de l'Union n'était pas en mesure de se procurer un repas contenant de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien un jour sur deux; qu'au niveau national, les pourcentages les plus élevés de personnes exposées au risque de pauvreté ne pouvant pas se permettre de tels repas ont été enregistrés en Slovaquie (45,7 %), en Hongrie (44,9 %) et en Bulgarie (40,2 %)[1 bis];
	[1 bis] Commission européenne. (12 juillet 2024). https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20240712-1

Or. en

Amendement 59
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) ***est une politique fondatrice de l'Union et la plus ancienne, qui a fait l'objet de réformes majeures depuis 1962 pour s'adapter aux changements socio-économiques et aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et de la sylviculture; qu'elle*** est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole

et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union ***et la pérennité des zones rurales***;

Or. ro

Amendement 60
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union; ***qu'il y a donc lieu de reconnaître que la PAC contribue à la disponibilité des matières premières pour diverses applications dans la bioéconomie, y compris l'alimentation humaine, l'alimentation animale, la production de matériaux et de produits chimiques;***

Or. pt

Amendement 61
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique	A. considérant que la politique

agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union; ***que les systèmes alimentaires durables sont un pilier essentiel de la sécurité européenne et que toute augmentation du budget de l'Union consacré à la défense et à la sécurité devrait s'accompagner d'une augmentation correspondante du financement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture;***

Or. en

Amendement 62
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union ***et*** revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, ***et*** qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est ***considérée comme*** l'une des politiques les mieux établies de l'Union***, qu'elle*** revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union***, que la nature, la biodiversité et un climat sain constituent le fondement de la production alimentaire et qu'ils devraient être maintenus et restaurés au moyen de mesures politiques strictes afin***

de garantir la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation à long terme;

Or. en

Amendement 63
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense ***et*** de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité ***de l'approvisionnement*** alimentaire, ***en garantissant*** la stabilité du secteur agricole et sylvicole ***ainsi que*** la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense***,*** de la souveraineté alimentaire ***et de l'autonomie stratégique*** de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans ***la garantie de*** la sécurité alimentaire, la stabilité du secteur agricole et sylvicole***,*** la résilience de la production alimentaire dans l'Union ***et la contribution à l'arrêt et à l'inversion de l'appauvrissement de la biodiversité, à l'amélioration des services écosystémiques et à la préservation des habitats et des paysages, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f, du règlement (UE) 2021/2115***;

Or. en

Amendement 64
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des

politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité ***et l'autosuffisance*** de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union; ***qu'il est toutefois déplorable que des dépendances à l'égard des intrants importés aient pu se développer, compromettant ainsi l'autonomie de l'agriculture de l'Union;***

Or. en

Amendement 65
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ***ainsi que*** la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole***,*** la résilience de la production alimentaire dans l'Union***, ainsi que le développement rural, qui est une condition préalable essentielle d'un progrès économique et social juste et équilibré sur le plan territorial***;

Or. en

Amendement 66
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union; ***que les systèmes alimentaires durables constituent un pilier essentiel de la sécurité européenne et qu'ils doivent bénéficier d'un financement approprié;***

Or. en

Amendement 67
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, ***et*** qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité ***de l'approvisionnement*** alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, qu'elle joue un rôle clé dans ***la préservation des fondements naturels de la vie, à savoir le climat, le sol, l'eau, l'air et la diversité biologique, et qu'elle contribue ainsi à*** la sécurité alimentaire, en garantissant la stabilité du

production alimentaire dans l'Union;	secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

Or. en

Amendement 68
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union ***en termes de quantité, de qualité et d'accessibilité des prix pour le consommateur***;

Or. es

Amendement 69
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale

dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité ***et la compétitivité*** du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

Or. en

Amendement 70
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité ***et la compétitivité*** du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

Or. en

Amendement 71
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique	A. considérant que la politique

agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique ***globale*** dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique ***actuelle et future*** dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole et sylvicole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

Or. fr

Amendement 72
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole ***et sylvicole*** ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;	A. considérant que la politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les mieux établies de l'Union et revêt une importance stratégique globale dans le contexte géopolitique, dans le cadre de la défense et de la souveraineté alimentaire de l'Union, et qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en garantissant la stabilité du secteur agricole ainsi que la résilience de la production alimentaire dans l'Union;

Or. fr

Amendement 73
Carola Rackete

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. en

Amendement 74
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les ressources naturelles (comme le climat, le sol, l'eau ou la biodiversité), en tant que facteurs clés de la production agricole, doivent être protégées et préservées pour les générations futures de manière à ce qu'elles continuent à assurer un approvisionnement approprié, de qualité et abordable en matières premières et en denrées alimentaires à moyen et à long terme;

Or. en

Amendement 75
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les objectifs de la PAC sont d'accroitre la productivité agricole, de stabiliser les marchés et de sécuriser les approvisionnements avec pour double objectif de garantir des revenus satisfaisants aux agriculteurs ainsi que des prix convenables aux consommateurs.

Or. fr

Amendement 76
Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la Commission devrait réserver une partie du budget nouvellement proposé pour la défense et la sécurité afin de l'allouer directement à la politique agricole commune, en reconnaissance du rôle essentiel qu'elle joue pour assurer la sécurité alimentaire et favoriser la résilience des systèmes alimentaires au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 77
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. A bis. considérant que les objectifs de la PAC consistent à augmenter la productivité agricole, à stabiliser les marchés, à assurer l'approvisionnement, ainsi qu'à garantir des revenus suffisants pour les agriculteurs et des prix raisonnables pour les consommateurs;

Or. es

Amendement 78
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'environ un tiers du budget de l'Union est investi dans la PAC, et qu'il est nécessaire de veiller à ce que l'argent public contribue aux objectifs publics et à une transition juste et écologique de notre système alimentaire, en tenant compte de la santé humaine, de l'environnement ainsi que de la santé et du bien-être des animaux,

Or. en

Amendement 79
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que, le 14 janvier 2025, 150 lauréats du prix Nobel et du prix mondial de l'alimentation ont publié une lettre

ouverte appelant les dirigeants mondiaux à donner d'urgence la priorité à la recherche agricole afin de répondre aux besoins alimentaires des 9,7 milliards de personnes qui devraient vivre d'ici à 2050[1 quater];

[1 quater] ***Ciechanover, A., Yonath, A. E., Riess, A. G., Adesina, A. A., Heeger, A., Fert, A., Leggett, A. J., Zeilinger, A., Patapoutian, A., Warshel, A., McDonald, A. B., Hershko, A., Barish, B. C., Marshall, B. J., Kobilka, B. K., et al. (2025). Laureate letter 2025: Hunger's tipping point – An urgent call to transform food and nutrition security.***

Or. en

Amendement 80
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le maintien de la sécurité alimentaire dépend fortement de l'investissement dans l'adaptation au climat, la résilience et l'autonomie des agriculteurs; qu'une agriculture compétitive est une agriculture adaptée au climat;

Or. en

Amendement 81
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'Union devrait réduire sa production agricole si le cadre politique actuel reste inchangé[1 quater]; que cette approche augmenterait les risques d'insécurité et de pauvreté alimentaires au sein de l'Union et contribuerait aux pénuries alimentaires mondiales, tout en négligeant volontairement le potentiel agronomique de l'Union;
	[1 quater] Commission européenne (2024). EU agricultural outlook 2024-2035 (Perspectives agricoles de l'Union européenne 2024-2035). Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne. doi: 10.2762/2329210.

Or. en

Amendement 82
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les agriculteurs sont les premiers à subir le changement climatique, alors que les terres agricoles et leur productivité[1 bis] sont déjà réduites en raison du changement climatique, des modifications du cycle de l'eau et de l'aggravation de la désertification, notamment, mais pas seulement, dans la région méditerranéenne;
	[1 bis] Devot, A. et al., 2023, Research for AGRI Committee – The impact of extreme

climate events on agriculture production in the EU (Étude réalisée pour la commission AGRI − L'impact des phénomènes climatiques extrêmes sur la production agricole dans l'Union européenne), Parlement européen, département thématique

Or. en

Amendement 83
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que le secteur forestier ne relève pas de la compétence de l'Union européenne mais des États membres.

Or. fr

Amendement 84
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que l'eau, les sols vivants et d'autres éléments de la biodiversité fonctionnelle (tels que le biote du sol, les pollinisateurs, les prédateurs naturels des nuisibles et d'autres espèces bénéfiques, les éléments du paysage non cultivés tels que les arbres, les zones humides ou les étangs) sont essentiels pour la sécurité alimentaire; qu'ils assurent la productivité, le cycle de l'eau et le cycle des nutriments et contribuent à la protection des cultures, constituant

ainsi des solutions d'adaptation au climat et des ressources naturelles renouvelables mais épuisables; qu'il s'agit de facteurs de production agricole[1 bis] qui contribuent à accroître l'autonomie des agriculteurs;

[1 bis] Traité FUE, article 39, paragraphe 1, point a)

Or. en

Amendement 85
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que la FAO et l'OCDE prévoient une augmentation de 10 % de l'élevage d'ici à 2033 en vue de répondre à la demande mondiale croissante de protéines animales[1 quinquies]; que l'économiste en chef de l'agence alimentaire des Nations unies, Maximo Torero, appelle à l'intensification de la production animale «dans les endroits appropriés», en citant les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande comme exemples[1 septdecies];

[1 quinquies] OCDE/FAO (2024), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033, publications de l'OCDE, Paris/FAO, Rome, https://doi.org/10.1787/4c5d2cfb-en.

[1 septdecies] Savage, S. (10 décembre 2023). Ramp up meat production to address health challenge in poorer countries, UN says. Financial Times. https://www.ft.com/content/2eb93884-0aa3-4590-98ec-5b15cc1d9f44

Or. en

Amendement 86
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que les terres agricoles sont reconnues pour leur importance stratégique, la Commission est invitée à prendre des mesures pour préserver suffisamment de terres agricoles dans le cadre de la souveraineté alimentaire de l'Europe;

Or. en

Amendement 87
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre ***plus efficacement*** aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***de*** changement climatique, de développement rural, de santé publique et ***d'emploi***, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée***, tout en maintenant ses objectifs en termes de durabilité environnementale, sociale et économique,*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de ***mieux*** répondre aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***d'atténuation du*** changement climatique ***et d'adaptation à celui-ci, de réponse aux crises environnementales, de préservation de la biodiversité***, de développement rural, de santé publique et ***de qualité des emplois***, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis; ***qu'il est***

essentiel que cette modernisation destine les fonds de la PAC à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les petites et moyennes entreprises situées dans les zones intérieures et rurales, les jeunes agriculteurs et les femmes agricultrices, et ceux qui adoptent des pratiques durables;

Or. en

Amendement 88
Carola Rackete

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***d'atténuation du*** changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis; ***que les politiques agricoles et alimentaires de l'Union doivent être radicalement transformées en vue de faciliter la transition vers des systèmes alimentaires durables, conformément aux ambitions définies dans le pacte vert pour l'Europe, afin de parvenir à une économie neutre pour le climat d'ici à 2050; que la simplification et la modernisation ne doivent pas se traduire par une réduction des normes environnementales;***

Or. en

Amendement 89
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée***, tout en conservant ses particularités et sa structure, la cohérence et la complémentarité entre ses deux piliers — celui des paiements directs aux agriculteurs intégralement financés par l'Union et celui du développement rural cofinancé par les États membres —,*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. it

Amendement 90
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***de préservation des ressources naturelles pour la production,*** de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en

adaptation aux nouveaux défis;	facilitant son adaptation aux nouveaux défis ***sans pour autant réduire les normes importantes en matière de protection de l'environnement et des consommateurs, de bien-être des animaux et de sécurité alimentaire***;

Or. en

Amendement 91
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être ***simplifiée*** et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de ***changement climatique***, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être ***écologisée, adaptée*** et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la ***science et de la*** société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de ***protection du climat, de restauration de la nature***, de développement rural, ***de prévention de la pollution de l'air, du sol et de l'eau,*** de santé publique ***de santé et de bien-être des animaux*** et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques***, sans pour autant compromettre les objectifs susmentionnés,*** et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 92
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***d'environnement, de biodiversité,*** de changement climatique, de développement rural, de santé publique***, en particulier la santé physique et mentale des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de leurs communautés, de bien-être des animaux*** et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 93
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis; ***qu'il est fondamental de maintenir la structure actuelle à deux piliers de la PAC et de renforcer leur cohérence et leur complémentarité;***

Or. en

Amendement 94
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant ***que*** la PAC ***doit être simplifiée et modernisée*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant ***qu'il convient de poursuivre la simplification et la modernisation de*** la PAC afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, ***de conservation des ressources,*** de développement rural, ***de résilience hydrique, de renouvellement des générations, d'égalité entre les femmes et les hommes,*** de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. es

Amendement 95
André Rodrigues

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et ***modernisée*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***de*** changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et ***améliorée*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs ***et des citoyens européens*** et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***d'atténuation du*** changement climatique ***et d'adaptation à celui-ci***, de développement rural, ***de protection des ressources***

adaptation aux nouveaux défis;	***naturelles,*** de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 96
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée***, sans pour autant compromettre les normes,*** afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de ***sécurité de l'approvisionnement, d'atténuation du*** changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 97
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins

des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques**,** en facilitant son adaptation aux nouveaux défis ***et en apportant aux agriculteurs une plus grande sécurité dans le cadre de leurs activités***;

Or. en

Amendement 98
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, ***d'atténuation des effets négatifs du*** changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 99
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être	B. considérant que la PAC doit être

simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	simplifiée***, assouplie*** et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis ***et aux défis futurs***;

Or. ro

Amendement 100
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural ***et de zones rurales prospères***, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 101
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, ***de niveau de vie équitable,*** de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 102
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus ***efficacement*** aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être ***renforcée,*** simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus ***convenablement*** aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, ***tout*** en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 103
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité***, d'étiquetage*** et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. en

Amendement 104
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de ***changement climatique, de*** développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole et sylvicole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. fr

Amendement 105
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole ***et sylvicole*** de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;	B. considérant que la PAC doit être simplifiée et modernisée afin de permettre au secteur agricole de l'Union de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs et aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de changement climatique, de développement rural, de santé publique et d'emploi, en réduisant les charges bureaucratiques et en facilitant son adaptation aux nouveaux défis;

Or. fr

Amendement 106
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la PAC s'inscrit dans le sillage de la stratégie «De la ferme à la table» et des crises systémiques récentes liées à l'après-COVID et à la guerre en Ukraine, ce qui rend nécessaire d'affiner l'objectif de durabilité au moyen de trois lignes directrices synergiques qui ont une incidence positive sur l'environnement, l'économie et la société;

Or. it

Amendement 107
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la Commission devrait garantir, dans le cadre d'une PAC fondée sur des objectifs, une mise en œuvre simplifiée par les États membres, ainsi que l'obligation de coordonner et de diffuser les bonnes pratiques administratives avant l'approbation des plans stratégiques nationaux, de manière à garantir une approche unique qui ne désavantage pas les agriculteurs de certaines régions;

Or. it

Amendement 108
André Rodrigues

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;	***supprimé***

Or. en

Amendement 109
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée	C. ***considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les***

afin de répondre de manière plus satisfaisante ***aussi bien*** aux besoins ***de ses premiers destinataires, que sont les*** agriculteurs ***et les*** éleveurs, ***que de l'ensemble des citoyens européens***;

Européens, l'agriculture et la PAC», le pourcentage d'Européens qui reconnaissent que la PAC bénéficie à tous les citoyens européens et pas seulement aux agriculteurs est au plus bas depuis 2017, mais que sept Européens sur dix sont toujours d'accord avec cette affirmation; considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins ***des*** agriculteurs***,*** ***des*** éleveurs, ***ainsi que de toutes les personnes vivant dans l'Union***;

Or. en

Amendement 110
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante ***aussi bien*** aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, ***que*** de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée***, en la dotant d'une architecture claire et nettement plus simple en vue de permettre la réduction de la bureaucratie, tout en mettant davantage l'accent sur la rémunération des biens publics,*** afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, ***mais surtout aux besoins*** de l'ensemble des citoyens européens;

Or. en

Amendement 111
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***force est de constater que*** la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante ***aussi bien*** aux besoins ***de ses premiers destinataires, que sont les*** agriculteurs ***et les éleveurs***, ***que*** de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins ***des*** agriculteurs, ***à ceux*** de l'ensemble des citoyens européens***, ainsi qu'aux droits et aux besoins des animaux, étant donné que la production agricole industrielle de l'Union, orientée vers l'exportation, ne sert actuellement pas les intérêts des petits et moyens exploitants et est préjudiciable à l'environnement, à la biodiversité, à la santé humaine et au bien-être des animaux***;

Or. en

Amendement 112
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens***, tout en reconnaissant que la PAC ne peut pas être considérée indépendamment du marché alimentaire mondial et des défis qui sont attendus au cours des prochaines décennies***;

Or. en

Amendement 113
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante ***aussi bien*** aux besoins de ses premiers destinataires, ***que sont*** les agriculteurs et ***les éleveurs, que*** de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins de ses premiers destinataires, ***des*** agriculteurs et de l'ensemble des citoyens européens***, ainsi qu'aux besoins relatifs au bien-être des animaux d'élevage, à la préservation de la biodiversité et à la réalisation des objectifs de la politique climatique de l'Union***;

Or. en

Amendement 114
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante ***aussi bien*** aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, ***que de l'ensemble*** des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, ***leur demande en faveur d'une PAC plus simple et orientée vers l'aide au revenu étant soutenue par la majorité*** des citoyens européens;

Or. en

Amendement 115
Barry Cowen, Charles Goerens, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs ***actifs et commerciaux***, que de l'ensemble des citoyens européens;

Or. en

Amendement 116
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant ***que force est de constater que*** la PAC ***doit être améliorée*** afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant ***qu'il convient de poursuivre l'amélioration de*** la PAC afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;

Or. es

Amendement 117
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les

agriculteurs et les éleveurs, que de l'ensemble des citoyens européens;	agriculteurs et les éleveurs ***actifs***, que de l'ensemble des citoyens européens;

Or. en

Amendement 118
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs ***et les éleveurs***, que de l'ensemble des citoyens européens;	C. considérant que force est de constater que la PAC doit être améliorée afin de répondre de manière plus satisfaisante aussi bien aux besoins de ses premiers destinataires, que sont les agriculteurs, que ***ceux des travailleurs agricoles et*** de l'ensemble des citoyens européens;

Or. en

Amendement 119
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la PAC doit être considérablement rationalisée, y compris par un système de demande simplifié et clarifié pour les agriculteurs, au lieu d'exigences de gestion trop précises et parfois inadaptées; que la priorité doit être donnée à la responsabilité personnelle, en favorisant un climat de confiance et de coopération entre les agriculteurs et le gouvernement, et qu'en contrepartie, les agriculteurs doivent disposer d'une expertise actualisée en

matière d'agriculture durable afin d'assumer cette responsabilité;

Or. en

Amendement 120
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la PAC reflète la diversité des régions, des traditions et des systèmes agricoles européens, avec leur large éventail de structures d'exploitation, de types d'agriculture et de gammes de produits, et qu'elle se fonde sur le modèle agricole européen, qui repose sur le concept de multifonctionnalité et sur la fourniture de biens publics par l'agriculture;

Or. en

Amendement 121
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les besoins émergents et concurrents du budget de l'Union sont tels qu'il y a lieu d'utiliser les ressources de la PAC plus efficacement, en envisageant d'abandonner une approche compensatoire au profit d'une approche incitative pour les agriculteurs et les PME qui investissent dans une agriculture régénératrice, durable et résiliente;

Or. it

Amendement 122
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'agenda de dérégulation de la PAC ouvert en 1992 n'a pas atteint les objectifs escomptés en matière de stabilité des marchés, en matière sociale et environnementale mais également en matière diplomatique avec le blocage du multilatéralisme depuis 2008 ;

Or. fr

Amendement 123
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant qu'il est nécessaire de veiller à ce que la PAC après 2027 permette aux agriculteurs de transformer leur modèle de production dans le respect des limites planétaires;

Or. en

Amendement 124
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la crise du COVID comme le déclenchement de la guerre en Ukraine ont rappelé l'impératif de la sécurisation des approvisionnements alimentaires, qu'il convient pour cela de renforcer la souveraineté alimentaire européenne en retrouvant le pouvoir d'utiliser des outils efficaces pour assurer la sécurité alimentaire en quantité, en disponibilité, en accès et en stabilité aux Européens.

Or. fr

Amendement 125
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que l'inflation alimentaire a atteint près de 25% dans l'Union européenne sur les années 2022 et 2023 avec des pointes à 50% dans certains pays ce qui a eu des conséquences économiques et sociales majeures et qui a rappelé que la stabilisation des prix agricoles est indispensable à la stabilité macro-économique et à la sécurité économique ;

Or. fr

Amendement 126
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la PAC, qui est le résultat d'un consensus européen, est aujourd'hui plus précieuse que jamais, en raison des défis actuels, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, soit une baisse de 37 % par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005;	D. considérant que la PAC, qui est le résultat d'un consensus européen, est aujourd'hui plus précieuse que jamais, en raison des défis actuels, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, ***ce qui représente*** une baisse de 37 %***, soit 5,3 millions d'exploitations, ou en moyenne près d'un millier d'exploitations par jour,*** par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005***, et pour environ 8,7 millions de personnes travaillant dans le secteur, avec une augmentation concomitante de la concentration des terres, une diminution des modèles d'agriculture mixte et une augmentation de la taille moyenne des exploitations***; ***que l'âge moyen de ces agriculteurs restants est de 57 ans; que, bien que le succès de la PAC puisse être mesuré au regard du maintien des exploitations agricoles, et donc des personnes, sur les terres au sein des communautés agricoles, au cours des dernières décennies, la PAC, l'action des États membres et d'autres politiques de marché, y compris le commerce, n'ont pas été suffisants pour enrayer la perte continue d'exploitations agricoles; que près des deux tiers des exploitations agricoles de l'Union étaient d'une superficie inférieure à cinq hectares en 2020[1 quater];***
	1 quater ***https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Farms_and_farmland_in_the_European_Union_-_statistics Fig.1***
	Or. en

Amendement 127
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la PAC, qui est le résultat d'un consensus européen, est aujourd'hui plus précieuse que jamais, en raison des défis actuels, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, ***soit une baisse*** de 37 % par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005;	D. considérant que la PAC, qui est le résultat d'un consensus européen, est aujourd'hui plus précieuse que jamais, en raison des défis actuels, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, ***et qu'il est regrettable que le nombre d'exploitations agricoles ait diminué*** de 37 % par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005***, ce qui révèle des problèmes structurels fondamentaux dans l'agriculture de l'Union***;

Or. en

Amendement 128
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la PAC***, qui est le résultat d'un consensus européen, est aujourd'hui plus précieuse que jamais, en raison des*** défis actuels, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, soit une baisse de 37 % par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005;	D. considérant que la PAC ***doit être transformée pour répondre aux*** défis actuels ***en matière de climat, d'environnement, de géopolitique, de santé publique, de santé des animaux et de bien-être des animaux***, et qu'elle revêt une importance capitale dans toute l'Europe, pour environ 9,1 millions d'exploitations agricoles dans l'Union, soit une baisse de 37 % par rapport aux 14,4 millions dénombrées en 2005;

Or. en

Amendement 129
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. *(Ne concerne pas la version française.)*	D. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 130
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant la nécessité de repenser les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires capables d'assurer la productivité, la résilience et l'efficacité compétitive, notamment au regard de l'autonomie alimentaire et des incertitudes croissantes d'un marché mondial soumis à des pressions multilatérales et à l'instabilité géopolitique;

Or. it

Amendement 131
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que neuf exploitations

agricoles de l'Union sur dix restent des exploitations familiales[1 quinquies]; que ce modèle européen unique d'agriculture à petite échelle joue un rôle crucial pour la vitalité des communautés rurales et la viabilité économique des zones rurales et des régions, y compris les régions transfrontalières de gestion du lisier;

[1 quinquies] ***Commission européenne: Eurostat, Key figures on the European food chain – 2024 edition (Eurostat, chiffres clés de la chaîne alimentaire européenne – édition 2024), Office des publications de l'Union européenne, 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2785/5897613***

Or. en

Amendement 132
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les zones rurales de l'Union couvrent 83 % du territoire de l'Union et abritent 137 millions de personnes, et que 30 % de la population de l'Union vit dans des zones rurales, l'obligation au titre du deuxième pilier de la PAC est cruciale pour le développement global de l'Union;

Or. en

Amendement 133
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'il est essentiel que le financement de la PAC soit équitablement réparti, en veillant à ce que les petits et moyens exploitants agroécologiques en transition vers une production alimentaire durable et fondée sur les plantes en soient les principaux bénéficiaires;

Or. en

Amendement 134
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'agriculture est multifonctionnelle et fournit d'importants services sociaux en dehors de la production primaire, au sens de biens publics pour lesquels il n'existe actuellement aucun marché;

Or. en

Amendement 135
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la PAC assure la sécurité alimentaire et fournit des produits de haute qualité aux 450 millions de consommateurs de l'Union;

Or. en

Amendement 136
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'article 39, paragraphe 2, du traité FUE dispose en outre que, dans l'élaboration de la politique agricole commune et des méthodes spéciales qu'elle peut impliquer, il est tenu compte du caractère particulier de l'activité agricole, découlant de la structure sociale de l'agriculture et des disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles;

Or. en

Amendement 137
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les pratiques agricoles varient considérablement d'une région à l'autre de l'Union en fonction de facteurs tels que la disponibilité des terres, la topographie et le potentiel agronomique des sols, la disponibilité de la main-d'œuvre et la structure économique au sens large;

Or. en

Amendement 138
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que la production agricole de l'Union est très diversifiée, englobant un large éventail de cultures (céréales, légumes, pommes de terre, raisins, fruits et olives) ainsi que divers types de bétail (bovins, porcins, ovins et volaille); que ces secteurs diffèrent considérablement en termes d'échelle et de méthodes de production et qu'ils sont soumis à des conditions climatiques, géologiques et hydrologiques distinctes;

Or. en

Amendement 139
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que l'étude réalisée en 2020 par le Centre commun de recherche révèle d'importantes disparités régionales dans les effets du changement climatique sur la productivité des cultures, l'Europe centrale du Nord pouvant gagner jusqu'à 0,09 % de PIB en cas d'augmentation de la température de 1,5 °C, tandis que l'Europe du Sud risque de perdre jusqu'à 0,12 % de PIB dans un scénario d'augmentation de la température de 3 °C[1 sexies];
	[1 sexies] Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, PESETA

IV: Climate Change Impacts and Adaptation in Europe (Répercussions du changement climatique et adaptation en Europe), 2020, disponible à l'adresse https://joint-research-centre.ec.europa.eu/peseta-projects/peseta-iv_en

Or. en

Amendement 140
Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier; ***considérant la nécessité d'introduire un troisième pilier environnemental nouvellement financé, fusionnant les éco-régimes du premier pilier et les mesures agroenvironnementales et climatiques du deuxième pilier, qui offre aux agriculteurs actifs la possibilité de s'engager volontairement dans des programmes ambitieux et incitatifs liés à la durabilité environnementale, à l'adoption de technologies innovantes et au renouvellement des générations;***

Or. en

Amendement 141
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que ***les*** outils spécifiques pour les secteurs ***méditerranéens doivent rester*** intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que ***des*** outils spécifiques pour les secteurs ***continuent d'être*** intégrés dans le premier pilier***, en particulier les mesures du règlement OCM unique relatives aux principales productions méditerranéennes***; ***que ces mesures sont étendues à d'autres secteurs de production, afin de favoriser les actions d'agrégation et une redistribution équitable tout au long de la chaîne de valeur;***

Or. en

Amendement 142
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier***, avec notamment les paiements directs aux agriculteurs intégralement financés par l'Union,*** et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier***, avec des mesures de cofinancement capables de répondre plus efficacement à certaines situations sur le terrain***;

soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. it

Amendement 143
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***la nécessité de maintenir*** la structure à deux piliers de la PAC, qui ***garantit un équilibre*** entre ***la politique des marchés et de la production dans*** le premier pilier ***et les caractéristiques sociostructurelles*** du développement rural ***dans le second pilier***; ***soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;***	E. considérant la structure à deux piliers de la PAC, qui ***est divisée*** entre le premier pilier ***financé par l'Union et constitué principalement des anciens paiements directs compensatoires (compensant l'entrée dans le marché libre conformément à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce/OMC), et le deuxième pilier*** du développement rural ***cofinancé par les États membres et l'Union, qui fournit une programmation territoriale plus adaptée, une action sociale et communautaire, mais aussi un soutien financier tel que la gestion des risques et l'assurance, ainsi que des subventions à l'investissement***;

Or. en

Amendement 144
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***la nécessité de maintenir*** la structure ***à deux*** piliers de la PAC***, qui garantit*** un équilibre entre ***la***	E. considérant ***que*** la structure ***des*** piliers de la PAC ***doit être adaptée de manière cohérente au cours du processus***

politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	***de transformation en cours vers un secteur agricole et alimentaire plus durable, afin d'assurer*** un équilibre entre ***les politiques du marché, de l'environnement*** et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. en

Amendement 145
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier***, avec des paiements directs aux agriculteurs financés à 100 % par l'Union,*** et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier***, avec des mesures cofinancées adaptées pour répondre aux défis et aux spécificités locales***; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. en

Amendement 146
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier; ***considérant la nécessité de créer un nouveau pilier environnemental financé destiné à couvrir les mesures environnementales et durables prises volontairement par tous les agriculteurs;***

Or. en

Amendement 147
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les ***secteurs méditerranéens*** doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les ***régions méditerranéennes et les zones aux conditions de production difficiles, telles que les régions montagneuses,*** doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. en

Amendement 148
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre ***la politique des marchés et de la production dans*** le premier pilier ***et les*** caractéristiques sociostructurelles du développement rural ***dans le second pilier***; ***soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;***	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre le premier pilier***, qui fournit une aide au revenu pour contribuer à stabiliser les revenus agricoles face à la volatilité des prix du marché et des conditions météorologiques, combinée à des mesures relatives au marché et de promotion commerciale, et le second pilier, qui contribue aux*** caractéristiques sociostructurelles du développement rural;

Or. en

Amendement 149
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de ***la*** production dans le premier pilier ***et*** les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que ***les*** outils spécifiques ***pour les secteurs méditerranéens*** doivent rester intégrés dans ***le premier pilier***;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de production ***durable*** dans le premier pilier***, ainsi que*** les caractéristiques ***environnementales et*** sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que ***des*** outils spécifiques ***répondant aux spécificités régionales et territoriales*** doivent rester intégrés dans ***les deux piliers***;

Or. en

Amendement 150
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles ***ainsi que les actions agroenvironnementales*** du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. en

Amendement 151
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC ***et séparée d'autres politiques***, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. fr

Amendement 152
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que ***les outils spécifiques pour*** les secteurs méditerranéens ***doivent rester intégrés*** dans ***le premier pilier***;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les secteurs méditerranéens ***seront les premiers à expérimenter les effets du changement climatique sur l'agriculture*** dans ***l'Union***;

Or. es

Amendement 153
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***la nécessité de maintenir*** la structure à deux piliers de la PAC, ***qui garantit*** un équilibre entre la politique ***des marchés*** et de ***la*** production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant ***que*** la structure à deux piliers de la PAC ***doit être maintenue et différenciée des autres politiques***, ***garantissant*** un équilibre entre la politique ***de marché*** et de production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. es

Amendement 154
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de ***maintenir*** la structure à deux piliers de la PAC, ***qui garantit*** un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de ***réformer*** la structure à deux piliers de la PAC, ***afin d'assurer*** un ***meilleur*** équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles ***et écologiques*** du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs méditerranéens doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. en

Amendement 155
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Francisco José Millán Mon, Susana Solís Pérez, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs ***méditerranéens*** doivent rester intégrés dans le premier pilier;	E. considérant la nécessité de maintenir la structure à deux piliers de la PAC, qui garantit un équilibre entre la politique des marchés et de la production dans le premier pilier et les caractéristiques sociostructurelles du développement rural dans le second pilier; soulignant que les outils spécifiques pour les secteurs ***du sud de l'Europe*** doivent rester intégrés dans le premier pilier;

Or. es

Amendement 156
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que quelques mois seulement après les manifestations des agriculteurs de l'Union contre, entre autres, la concurrence déloyale des produits agricoles importés, la Commission a proposé un «fonds de réserve» d'au moins 1 milliard d'euros pour indemniser partiellement les agriculteurs des effets négatifs déjà prévus de l'accord commercial entre l'Union et le Mercosur;

Or. en

Amendement 157
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant qu'à la lumière des discussions en cours sur l'avenir du cadre financier pluriannuel, il est essentiel de maintenir la politique agricole commune (PAC) en dehors d'un éventuel fonds unique national, afin de garantir des conditions égales pour les agriculteurs dans les États membres;

Or. en

Amendement 158
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la stabilité des revenus des agriculteurs et les résultats environnementaux obtenus grâce aux paiements directs ne doivent pas être compromis par des conflits idéologiques et politiques; que le financement de la PAC doit rester indépendant et ne doit être soumis à aucune condition;

Or. en

Amendement 159
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, à la lumière des discussions en cours sur l'avenir du CFP, il est essentiel de maintenir les fonds de la PAC séparés des autres et de ne pas les fusionner en un seul fonds national, afin de garantir des conditions égales pour les agriculteurs au sein d'un même État membre;

Or. en

Amendement 160
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements	F. considérant que les paiements

directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que ***80 % des paiements directs sont versés à seulement 20 % des bénéficiaires; que les paiements directs devraient tenir compte de facteurs tels que le nombre d'emplois ou de salariés; que***, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité***, en protégeant, dans une période de bouleversements climatiques, les moyens de production et les ressources naturelles, en particulier l'eau, le sol et la biodiversité nécessaires à la poursuite de la production de denrées alimentaires et de fibres sûres et de haute qualité,*** et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 161
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs ***constituent un premier facteur,*** considérable, de stabilité ***ainsi qu'un*** filet de sécurité pour les ***revenus des*** agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, ***étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels***; ***que, en particulier, le soutien direct à***	F. considérant que les paiements directs ***ont jusqu'à présent assuré un niveau*** considérable de stabilité ***et constitué un*** filet de sécurité pour les agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, ***et qu'ils ont ainsi conduit à une dépendance à l'égard d'une part importante du revenu agricole annuel***; ***que la part de l'aide aux producteurs au***

l'investissement doit viser ***précisément*** l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque ***exploitation*** agricole;	***moyen de la rémunération des biens publics doit être régulièrement augmentée; que les investissements directs spécifiques, fondés sur des critères de durabilité objectifs et transparents, devraient davantage*** viser l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque ***activité*** agricole;

Or. en

Amendement 162
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole; ***que le principal objectif des agriculteurs est d'être rentables grâce à la production de denrées alimentaires; que la diversification des revenus, comme les activités de tourisme, de production d'énergie ou de gestion du carbone, ne devrait pas remplacer les revenus liés à la production alimentaire;***

Or. en

Amendement 163
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs***, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent*** une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs***, représentant*** une partie significative des revenus agricoles annuels***, ils devraient se concentrer davantage sur le soutien aux femmes agricultrices, aux jeunes agriculteurs, aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles situées dans des zones défavorisées, et aux exploitations qui adoptent des pratiques durables, y compris des pratiques biologiques et agroécologiques***; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 164
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les

nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; ***que les paiements directs sous-tendent la durabilité économique de l'agriculture européenne et qu'ils sont essentiels pour garantir un revenu équitable et suffisant aux agriculteurs;*** que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;
	Or. en

Amendement 165
Carola Rackete

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs***, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs,*** étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité***,*** le renforcement de la compétitivité ***et la protection de l'environnement***, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs ***qualifiés destinés à rémunérer des biens publics*** constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément ***la protection de l'environnement, l'amélioration du bien-être des animaux,*** l'amélioration de la rentabilité ***et*** le renforcement de la compétitivité, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole; ***que les jeunes agriculteurs n'ont pas besoin de davantage de paiements directs basés sur la superficie, mais plutôt de prix équitables et d'une aide au démarrage basée sur le concept;***

Or. en

Amendement 166
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur***, considérable,*** de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier ***pour*** les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, ***étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels***; que, en particulier, le soutien direct ***à l'investissement*** doit viser ***précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement*** de la ***compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole***;	F. considérant que les paiements directs ***à la surface*** constituent un premier facteur de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité ***minimum*** pour les revenus des agriculteurs, ***mais qu'il serait préférable de donner une place plus grande aux paiements ciblés afin de soutenir ceux qui en ont le plus besoin*** en particulier les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, ***les fermes des zones à contraintes naturelles, les fermes mixtes et biologiques***; que, en particulier, le soutien direct ***au revenu*** doit viser ***à réduire les inégalités plutôt qu'à les augmenter en réduisant la part des aides directes à la surface et en intégrant*** de la ***dégressivité et un plafonnement obligatoire du montant d'aides perçues par ferme***;

Or. fr

Amendement 167
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un ***premier*** facteur***, considérable,*** de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les	F. considérant que les paiements directs constituent un facteur ***essentiel*** de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les

nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, ***en particulier***, le soutien direct à l'investissement doit ***viser précisément*** l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans ***oublier*** les besoins propres à chaque exploitation agricole;	jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, ***notamment***, le soutien direct à l'investissement doit ***avoir pour objectifs*** l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans ***négliger*** les besoins propres à chaque exploitation agricole; ***qu'il convient par conséquent de souligner que l'Union européenne doit continuer à financer à 100 % les paiements directs, qui doivent être exonérés des taxes nationales;***
	Or. pt

Amendement 168
Esther Herranz García, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations***, les petites exploitations*** et les jeunes agriculteurs, ***ainsi que pour les secteurs importants sur le plan socioéconomique ou environnemental,*** étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;
	Or. es

Amendement 169
Carmen Crespo Díaz, Gabriel Mato, Francisco José Millán Mon, Susana Solís Pérez, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les ***nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs***, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs ***et des éleveurs***, en particulier pour les ***plus vulnérables, ainsi que pour les secteurs importants sur le plan socioéconomique ou environnemental***, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. es

Amendement 170
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un ***premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un*** filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, ***en particulier*** pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des	F. considérant que les paiements directs constituent un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, ***d'une importance particulière*** pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels ***et fournissent une rémunération pour les***

revenus agricoles annuels; que***, en particulier,*** le soutien direct ***à l'investissement*** doit viser précisément l'amélioration de ***la*** rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

biens et services publics qui ne sont pas rémunérés par le marché; que le soutien direct ***aux exploitations*** doit viser précisément l'amélioration de ***leur*** rentabilité ***et de leur viabilité***, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. es

Amendement 171
Céline Imart

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs***, élément essentiel pour soutenir la production agricole***, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. fr

Amendement 172
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration ***et l'accroissement*** de la rentabilité ***des revenus agricoles***, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 173
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations ***et*** les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité ***et la protection de l'environnement***, sans oublier les besoins propres à chaque	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité ***indispensable*** pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations***,*** les jeunes agriculteurs ***et les petites et moyennes exploitations***, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité, sans oublier les besoins propres à chaque

exploitation agricole;	exploitation agricole;

Or. ro

Amendement 174
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité ***des revenus agricoles***, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 175
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les

nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins ***et particularités régionales*** propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 176
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs***, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs***, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 177
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur***, considérable,*** de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, ***le soutien direct*** à l'investissement ***doit*** viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et ***la protection*** de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation ***agricole***;	F. considérant que les paiements directs constituent un premier ***et important*** facteur de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, ***les aides directes*** à l'investissement ***doivent*** viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et ***l'amélioration*** de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. es

Amendement 178
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la ***protection*** de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque	F. considérant que les paiements directs constituent un premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et la ***valorisation*** de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque

exploitation agricole;

exploitation agricole;

Or. fr

Amendement 179
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les paiements ***directs*** constituent un ***premier facteur, considérable, de stabilité ainsi qu'un*** filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément ***l'amélioration de la rentabilité, le renforcement de la compétitivité et*** la protection de l'environnement, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;	F. considérant que les paiements constituent un filet de sécurité pour les revenus des agriculteurs, en particulier pour les nouvelles exploitations et les jeunes agriculteurs, étant donné qu'ils représentent une partie significative des revenus agricoles annuels; que, en particulier, le soutien direct à l'investissement doit viser précisément ***la production d'aliments sains et durables,*** la protection de l'environnement, ***la santé publique et la santé et le bien-être des animaux***, sans oublier les besoins propres à chaque exploitation agricole;

Or. en

Amendement 180
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que selon les données de l'OCDE, l'Union européenne est le seule à utiliser des paiements directs à l'hectare qui ont la particularité d'être découplés, c'est à dire versées indépendamment des prix et des revenus

réels, indépendamment des types de production, indépendamment de la durabilité des modes de production, ce qui en fait un outil aveugle, inefficace et sans effet de transformation sur les systèmes de production mais qui a des effets négatifs notables comme l'augmentation des prix de la terre et des fermes ce qui nuit à la compétitivité globale du secteur agricole;

Or. fr

Amendement 181
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'une aide au revenu fixe et délimitée est essentielle pour garantir la production alimentaire en assurant aux agriculteurs une stabilité face à la volatilité du marché, aux conditions météorologiques extrêmes et aux différends commerciaux; qu'au Royaume-Uni, après le Brexit, la suppression progressive des paiements directs au profit d'un système soumis à des négociations budgétaires annuelles a rendu le financement vulnérable, ce qui compromet la sécurité nécessaire à la stabilité à long terme des agriculteurs;

Or. en

Amendement 182
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant l'intégration des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires étendues au sein des secteurs agricole et industriel qui favorisent une production européenne haut de gamme à partir de matières premières excellentes qui crée de la valeur ajoutée pour les PME qui y participent et une unicité de l'offre, également grâce à une politique législative de soutien, à la signature d'accords relatifs aux exportations avec des pays tiers et à des accords commerciaux ad hoc;

Or. it

Amendement 183
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le premier pilier est important et qu'une nouvelle évaluation est nécessaire en ce qui concerne la fragmentation du régime des paiements directs et l'efficacité de chaque objectif financé par le budget; que les paiements directs ne doivent plus être utilisés à des fins qui ne relèvent pas d'une véritable aide au revenu, en particulier lorsque de telles mesures peuvent compromettre le potentiel de production;

Or. en

Amendement 184
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant la nécessité d'une évaluation du découplage des aides par rapport aux volumes produits intervenue en 2003 portant sur ses impacts sur la production, notamment de l'élevage, et sur le revenu des agriculteurs.

Or. fr

Amendement 185
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que les aides contracycliques constituent un modèle solide de soutien au revenu largement utilisé aux États-Unis d'Amérique pour les productions dont le prix dépend des marchés internationaux et qu'il permet de verser les aides publiques seulement quand les prix passent sous un seuil correspondant au niveau des coûts de production et évite de gaspiller l'argent public quand les prix agricoles sont élevés comme en 2022 par exemple ;

Or. fr

Amendement 186
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant la nécessité d'une évaluation de la fin de quotas, notamment laitiers et sucriers, et leur impact sur la stabilité du marché et sur le revenu des agriculteurs.

Or. fr

Amendement 187
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie 8,7 millions de personnes;	G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie 8,7 millions de personnes; ***qu'au cours des 20 dernières années, l'Union a perdu 37 % de ses agriculteurs et que le revenu des agriculteurs a diminué de 12 % par hectare;***

Or. en

Amendement 188
André Rodrigues

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie	G. considérant ***que les zones rurales couvrent environ 83 % de la surface totale de l'Union;*** que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union

8,7 millions de personnes;	représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie 8,7 millions de personnes;

Or. en

Amendement 189
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie 8,7 millions de personnes;	G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie 8,7 millions de personnes ***sur une population totale de l'Union de 450 millions de personnes (1,7 %)***;

Or. en

Amendement 190
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie ***8,7*** millions de personnes;	G. considérant que les terres agricoles représentent 40 % du territoire européen, que le secteur agroalimentaire de l'Union représente environ 7 % du produit intérieur brut de l'Union et qu'il emploie ***17*** millions de personnes;

Or. fr

Amendement 191
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que plus de 80 % des subventions agricoles de l'Union soutiennent des produits animaux à forte intensité d'émissions (38 % de manière directe et 44 % pour l'alimentation animale), ce qui démontre que ce paradigme doit changer pour assurer notre avenir, qui dépend de la possibilité de vivre dans les limites de la planète[1 bis];
	[1 bis] Kortleve, A.J., Mogollón, J.M., Harwatt, H. et al. Over 80% of the European Union's Common Agricultural Policy supports emissions-intensive animal products (Plus·de·80%·de·la·politique·agricole·de·l'Union·européenne·soutient·la·fabrication·de·produits·animaux·à·forte·intensité·d'émissions), Nat Food 5, 288–292 (2024). https://doi.org/10.1038/s43016-024-00949-4;
	Or. en

Amendement 192
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que l'agriculture constitue l'une des principales causes du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution de l'eau, de l'air et du sol;

Or. en

Amendement 193
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, l'approvisionnement stable en denrées alimentaires sûres, saines et durables de haute qualité;	H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, l'approvisionnement stable en denrées alimentaires sûres, saines et durables de haute qualité***, que plus de neuf Européens sur dix reconnaissent que des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des inondations et des sécheresses de plus en plus graves peuvent avoir des répercussions sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires au sien de l'Union, que trois quarts d'entre eux estiment que les agriculteurs de l'Union doivent modifier leur mode de production, tandis que près de neuf sur dix estiment que les importations agricoles ne devraient entrer dans l'Union que si leur production est conforme aux normes de l'Union***;

Or. en

Amendement 194
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, ***l'approvisionnement*** stable ***en*** denrées alimentaires sûres, saines et durables de haute qualité;	H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, ***une chaîne d'approvisionnement*** stable ***et que 71 % considèrent qu'elle remplit son rôle consistant à fournir des*** denrées alimentaires sûres, saines et durables de haute qualité; ***que seulement 66 % des personnes interrogées estiment que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, et que 61 % estiment qu'elle remplit son rôle en matière de garantie d'un niveau de vie équitable pour les agriculteurs;***

Or. en

Amendement 195
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, l'approvisionnement stable en denrées alimentaires sûres, saines et durables de	H. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2024 intitulé «Les Européens, l'agriculture et la PAC», 92 % des citoyens européens interrogés estiment que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir; qu'ils sont 77 % à convenir que l'Union, à travers la PAC, remplit son rôle consistant à garantir, à tout moment au sein de l'Union, l'approvisionnement stable ***et abordable*** en denrées alimentaires sûres, saines et

haute qualité;	durables de haute qualité;

Or. es

Amendement 196
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2023 intitulé «Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal», 91 % des citoyens européens interrogés déclarent qu'il est important ou très important de protéger le bien-être des animaux d'élevage (comme les porcs, les bovins, les volailles et autres); que 84 % pensent qu'en général, le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé;

Or. en

Amendement 197
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2023 intitulé «Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal», 84 % des citoyens européens estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé dans leur pays et que 90 % considèrent que les pratiques d'élevage et de reproduction devraient répondre à des

exigences éthiques de base;

Or. en

Amendement 198
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, selon l'Eurobaromètre spécial 533 intitulé «Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal», 84 % des Européens pensent que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé dans leur pays qu'il ne l'est aujourd'hui;

Or. en

Amendement 199
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire ***et*** la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles ***et des territoires*** de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir ***un niveau de vie équitable à la population agricole au moyen de l'augmentation des revenus,*** la sécurité de l'approvisionnement alimentaire***,*** la souveraineté alimentaire, ***l'approvisionnement des consommateurs à des prix raisonnables et la stabilité des marchés***, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles***, en tenant compte des caractéristiques particulières de l'activité agricole, qui résultent de la structure sociale de***

l'agriculture et des différences structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. es

Amendement 200
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle; ***que, conformément à la stratégie européenne pour une union de la préparation, il convient de renforcer le rôle stratégique de l'agriculture afin d'améliorer la capacité de l'Union à anticiper les crises touchant les systèmes alimentaires, les territoires ruraux et les infrastructures critiques, à y répondre et à les surmonter;***

Or. en

Amendement 201
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent ***être de continuer à*** garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de ***crise et*** de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent ***légalement*** garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire***, l'autonomie stratégique*** et la souveraineté alimentaire, ainsi que ***des revenus et des moyens de subsistance décents pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles, des communautés rurales saines, sûres et prospères, et*** la rentabilité***, l'équité*** et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de ***crises multiples qui incluent le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité qui menacent la production alimentaire, ainsi que de scénarios*** de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. en

Amendement 202
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle; ***que toute mesure de rétorsion doit éviter de causer des dommages directs ou indirects, à court ou à long terme, au secteur agricole***

européen;

Or. en

Amendement 203
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de ***continuer*** à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire ***et*** la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de ***contribuer*** à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire ***grâce aux outils de*** la souveraineté alimentaire ***que sont l'organisation des producteurs, la gestion des crises et le contrôle de la réciprocité des normes dans les échanges***, ainsi que ***d'améliorer*** la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. fr

Amendement 204
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production

alimentaire ***constitue alors une ligne de défense essentielle***;	alimentaire***, la souveraineté alimentaire et les systèmes alimentaires durables sont essentiels afin que les citoyens européens atteignent la sécurité alimentaire***;

Or. en

Amendement 205
André Rodrigues

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union***, tout en garantissant un niveau de vie équitable aux agriculteurs et des prix raisonnables aux consommateurs***, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. en

Amendement 206
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de

l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire ***constitue alors une ligne de*** défense ***essentielle***;	l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire***, la souveraineté alimentaire et les systèmes alimentaires durables vont de pair avec la*** défense ***et la sécurité de l'Union***;

Or. en

Amendement 207
Céline Imart

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer ***à accroitre la production et la productivité agricoles,*** à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. fr

Amendement 208
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des

systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise ***et*** de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense ***essentielle***;	systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise***,*** de conflit ***et d'incertitude géopolitique***, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense ***stratégique***;

Or. es

Amendement 209
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être ***de continuer à*** garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être ***d'améliorer et*** garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;

Or. fr

Amendement 210
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent ***être de continuer à*** garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union***, notamment en cas de crise et de***	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent garantir ***la réalisation des objectifs et des cibles de lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, l'amélioration du bien-être des animaux, de*** la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et ***de*** la

conflit, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle;	souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union***;***

Or. en

Amendement 211
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire ***et*** la souveraineté alimentaire***,*** ainsi que ***la rentabilité et*** la durabilité des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment en cas de crise et de conflit***, sachant que la production alimentaire constitue alors une ligne de défense essentielle***;	I. considérant que les objectifs de la PAC doivent être de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire***,*** la souveraineté alimentaire***,*** ***l'autonomie stratégique*** ainsi que la durabilité ***environnementale, sociale et économique*** des systèmes agricoles et des territoires de l'Union, notamment ***dans le cadre des défis climatiques et*** en cas de crise et de conflit;

Or. en

Amendement 212
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que le renforcement de la souveraineté mondiale de l'Union passe nécessairement par la priorité accordée à l'agriculture dans l'agenda économique et politique, de manière à préserver la sécurité alimentaire et à répondre aux besoins d'approvisionnement, ainsi qu'à proposer des solutions durables;

Or. it

Amendement 213
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'Union doit placer l'agriculture en tête de l'agenda économique et politique afin de renforcer sa souveraineté globale, de préserver sa sécurité alimentaire et de se maintenir en tant qu'acteur puissant sur les marchés internationaux;

Or. en

Amendement 214
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que le retour d'une forte inflation dans l'Union suite à la crise de la COVID-19 et à la guerre en Ukraine a accéléré l'érosion de la valeur économique du budget de la PAC, qui diminuera d'au moins 85 milliards d'EUR (ce qui équivaut à 2 années d'aides directes de la PAC) sur la période 2021-2027 (- 22 %);

Or. it

Amendement 215
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que le retour d'une forte inflation au sein de l'Union, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, a accéléré la perte de valeur économique du budget de la PAC;

Or. en

Amendement 216
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs; ***que la résilience à long terme de l'agriculture a été compromise par une pression inflationniste cumulée considérée comme supérieure à 30 % sur les intrants agricoles depuis 2019, alimentée par la crise énergétique, la guerre en Ukraine et les événements géopolitiques actuels;***

Or. en

Amendement 217
Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité ***et d'autonomie alimentaires*** que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation ***en euros constants*** du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité ***alimentaire continue dans le contexte des crises du climat, du marché et de la biodiversité, d'autonomie stratégique par rapport aux importations et aux intrants, d'autosuffisance alimentaire, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets*** que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation du budget consacré à la politique agricole commune ***afin de garantir l'ensemble des résultats exigés par la société, en particulier en ce qui concerne les méthodes agricoles durables,*** afin de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. en

Amendement 218
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis

actuels et futurs;

actuels et futurs; ***que l'absence d'ajustement à l'inflation pourrait réduire la valeur de la PAC de 54 %, soit une perte de 250 milliards d'euros d'ici à 2034, ce qui compromettrait gravement la capacité du secteur à répondre aux demandes actuelles et futures en Europe et dans les pays tiers;***

Or. en

Amendement 219
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les ***nouveaux*** défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une ***augmentation*** en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les défis en matière ***de changement climatique, de perte de biodiversité, de pollution, de bien-être animal et*** de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une ***meilleure régulation et une meilleure répartition*** en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. en

Amendement 220
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie

alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs; ***que le CFP doit être protégé contre l'inflation afin de maintenir l'autosuffisance alimentaire;***

Or. en

Amendement 221
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en ***euros*** constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en ***prix*** constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de ***refléter l'inflation que le secteur a connue et de*** faire face aux défis actuels et futurs ***de l'Union***;

Or. es

Amendement 222
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis	J. considérant ***qu'en raison de***

en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	***l'inflation élevée, la valeur réelle des aides de la PAC a considérablement diminué et*** que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. pl

Amendement 223
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin ***que les paiements ne perdent pas leur valeur réelle et*** de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. ro

Amendement 224
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité ***et d'autonomie alimentaires*** que l'agriculture européenne doit relever ***dans le cadre des priorités politiques de l'Union*** imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs;	J. considérant que les nouveaux défis en matière ***de changement climatique, de réduction de l'empreinte environnementale,*** de sécurité ***alimentaire et d'autonomie stratégique*** que l'agriculture européenne doit relever imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune ***en tant que l'une des priorités politiques de l'Union*** afin de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. en

Amendement 225
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs***;**	J. considérant que les nouveaux défis en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires que l'agriculture européenne doit relever dans le cadre des priorités politiques de l'Union imposent, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), une augmentation en euros constants du budget consacré à la politique agricole commune afin de faire face aux défis actuels et futurs ***et à l'inflation.***

Or. fr

Amendement 226
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que, dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, les contributions des États membres au budget de l'Union ont légèrement augmenté, passant de 1,0 % à 1,08 % du RNB, tandis que les dotations à la PAC ont été réduites de 5 % en termes nominaux et de 12 % en termes réels par rapport au CFP précédent; que cette réduction est intervenue en dépit d'une augmentation significative de l'ambition environnementale de la PAC; que les dépenses globales de l'Union pour la PAC ont considérablement diminué au cours des dernières années;

Or. en

Amendement 227
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que le budget de la PAC a diminué de 28 % depuis 2007 et de 60 % depuis 2000, en partie en raison de l'inflation, et que cette réduction a eu des répercussions considérables sur les revenus des agriculteurs, ce qui souligne la nécessité, dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), d'augmenter le budget de la politique agricole commune à son niveau initial et de l'indexer sur l'inflation afin de faire face aux défis actuels et futurs;

Or. es

Amendement 228
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que le budget de la PAC, a baissé de 28% depuis 2007 et 60% depuis 2000 sous l'effet notamment de l'inflation, que cette baisse a eu un impact considérable sur le revenu des agriculteurs, insiste sur la nécessité que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) augmente le budget de la politique agricole commune à son niveau initial et l'indexe sur l'inflation afin de répondre aux défis actuels et futurs.

Or. fr

Amendement 229
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que des études scientifiques montrent que l'agriculture biologique présente de nombreux avantages par rapport à l'agriculture conventionnelle et apporte une contribution particulièrement positive dans les domaines de la conservation de l'eau, de la biodiversité, de la fertilité des sols, de la protection du climat, de l'adaptation au changement climatique, de l'utilisation efficace des ressources et du bien-être des animaux[1 bis];
	[1 bis] Sanders J, Heß J (2019): Thünen Institute, p. 398, Thünen Rep 65,

DOI:10.3220/REP1576488624000

Or. en

Amendement 230
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un budget spécifique à la PAC qui soit approprié et qui permette d'atténuer les effets de l'inflation, tout en évitant sa gestion sur une base nationale sans restrictions au niveau du mécanisme de paiement en ce qui concerne les critères de conditionnalité au niveau de l'État membre;

Or. en

Amendement 231
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant la nécessité de garantir la souveraineté alimentaire en Europe, avec des denrées alimentaires abordables pour les consommateurs et des revenus équitables pour les agriculteurs;

Or. en

Amendement 232
Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant que la vision pour l'agriculture et l'alimentation reconnaît que des conditions de travail et de vie équitables et des négociations collectives plus efficaces en ce qui concerne l'agriculture sont essentielles pour améliorer l'attractivité du secteur;

Or. en

Amendement 233
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant les nouveaux défis et l'importance de la PAC en termes de stabilité de l'Union, et qu'un budget spécifique devrait rester la priorité dans la nouvelle définition du CFP;

Or. en

Amendement 234
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J quater. considérant qu'une grande partie des quelque 17 millions de personnes qui travaillent dans

l'agriculture au sein de l'Union, à savoir les petits exploitants, les membres de la famille et les journaliers, sont confrontés à des conditions de vie et de travail difficiles, avec une moyenne de 32 % de travail non déclaré et sous-déclaré dans l'Union, 500 accidents mortels par an (à l'échelle de l'Union), l'absence de couverture sociale efficace dans plusieurs États membres et un nombre très faible d'inspections; que le travail illégal et l'intermédiation en matière d'emploi ont une incidence sur les travailleurs et tous les agriculteurs qui respectent les règles et qui sont ainsi soumis à une concurrence déloyale et à des conditions de concurrence inégales par rapport aux exploitations qui ne respectent pas pleinement les règles ou aux États membres qui ne procèdent pas à des contrôles;

Or. en

Amendement 235
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J quater. considérant les effets négatifs de l'inflation rapide sur les marchés des produits de base, les prix des facteurs de production, les prix de l'énergie, les investissements des agriculteurs et la valeur réelle des fonds de la PAC, qui portent atteinte à la situation financière des agriculteurs et à la stabilité de leurs exploitations tant à court qu'à long terme;

Or. en

Amendement 236
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC ***répondent aux besoins socioéconomiques, en ciblant les agriculteurs actifs et, parmi eux, ceux qui en ont le plus besoin, et*** soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace ***et des emplois de qualité***, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité***, la durabilité sociale et environnementale et l'autonomie*** du secteur;

Or. en

Amendement 237
Barry Cowen, Charles Goerens

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur; ***qu'il est nécessaire de soutenir les exploitations agricoles commerciales et familiales de l'Union; que sur les 9 millions d'exploitations en 2020, un peu moins de 700 000 produisent 76 % des denrées alimentaires de l'Union;***

Or. en

Amendement 238
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, ***en s'assurant que les petits exploitants et les exploitants durables en transition vers une production alimentaire durable et basée sur les plantes sont les principaux bénéficiaires et*** en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer ***la durabilité,*** la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 239
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***exerçant directement des activités*** agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***qui vivent d'activités*** agricoles, ***en reconnaissant la contribution de toutes les entreprises agricoles opérant sur le marché, quelle que soit leur taille, et*** en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 240
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur; ***qu'il est nécessaire de soutenir les agriculteurs familiaux de l'Union actifs dans la production alimentaire de l'Union;***

Or. en

Amendement 241
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles***, y compris les exploitations familiales et les exploitations à temps plein et à temps partiel***, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 242
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer ***la durabilité, la résilience,*** la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. ro

Amendement 243
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides ***prévues par le premier pilier*** de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. es

Amendement 244
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité ***et*** la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité***,*** la compétitivité ***et la durabilité*** du secteur;

Or. en

Amendement 245
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes exerçant directement des activités agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer ***la durabilité,*** la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 246
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***exerçant*** directement ***des activités agricoles***, en	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***qui participent*** directement ***à la production agricole***, en

favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. it

Amendement 247
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***exerçant directement des activités*** agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;	K. considérant qu'il importe de veiller à ce que les aides de la PAC soient destinées aux personnes ***qui vivent d'activités*** agricoles, en favorisant l'optimisation des exploitations par une gestion efficace, dans le but d'assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 248
Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les paiements au titre de la PAC doivent être destinés aux agriculteurs «actifs», c'est-à-dire à ceux qui assument la responsabilité financière et organisationnelle de la gestion de l'entreprise agricole et de la production; ceux qui génèrent un revenu de l'agriculture en vendant leurs produits individuellement ou par l'intermédiaire de coopératives; ceux qui sont reconnus comme tels par l'administration publique,

avec un niveau minimal d'éducation ou d'expérience requis, comme c'est le cas dans certains États membres; ceux qui fournissent des biens ou des services publics à partir de leur activité agricole; et ceux qui ne perçoivent pas de pension. qu'il est nécessaire d'améliorer les politiques de retraite pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles au niveau national;

Or. en

Amendement 249
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les agriculteurs des zones isolées et montagneuses de l'Union jouent un rôle central dans la lutte contre le dépeuplement et l'abandon de ces territoires, ainsi que dans leur survie, en apportant une contribution économique, sociale et environnementale; que la PAC doit prévoir des mesures appropriées et spécifiques pour soutenir leur travail dans ces territoires;

Or. en

Amendement 250
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant qu'un niveau suffisant de soutien est assuré dans le cadre de la PAC pour la promotion et le renforcement

des fonctions économiques, sociales et environnementales exercées par les agriculteurs établis dans les régions isolées et montagneuses de l'Union, afin de lutter contre l'abandon de ces territoires et de leur garantir un avenir;

Or. en

Amendement 251
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que la PAC garantit un niveau de soutien adéquat à la promotion et au renforcement des fonctions économiques, sociales et environnementales exercées par les agriculteurs dans les zones reculées et montagneuses de l'Union afin de lutter contre l'abandon de ces territoires et d'assurer leur avenir;

Or. it

Amendement 252
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les exigences actuelles en matière de conditionnalité dans le cadre de la PAC ont conduit à une approche prescriptive, fondée sur des mesures, plutôt qu'à une approche axée sur les résultats; que cela limite la flexibilité dont disposent les agriculteurs pour adopter des solutions adaptées au

niveau local et compromet l'innovation au niveau de l'exploitation;

Or. en

Amendement 253
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant qu'un niveau suffisant de soutien est assuré dans le cadre de la PAC pour la promotion et le renforcement des fonctions économiques et sociales exercées par les agriculteurs établis dans les régions isolées et montagneuses de l'Union, afin de lutter contre l'abandon de ces territoires et de leur garantir un avenir;

Or. en

Amendement 254
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant qu'un niveau suffisant de soutien est assuré dans le cadre de la PAC pour la promotion et le renforcement des fonctions économiques et sociales exercées par les agriculteurs établis dans les régions isolées et montagneuses de l'Union, afin de lutter contre l'abandon de ces territoires et de leur garantir un avenir;

Or. en

Amendement 255
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K ter. considérant que la future PAC, en tant que principal instrument de la souveraineté alimentaire européenne, doit garantir un revenu équitable aux agriculteurs afin qu'ils puissent mener à bien leurs activités de production dans le secteur agricole, qui est considéré comme un élément stratégique pour la sécurité alimentaire de l'Union;

Or. en

Amendement 256
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des gérants âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;	L. considérant que***, malgré l'importance cruciale d'une production alimentaire destinée à 450 millions de citoyens européens,*** le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des gérants âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;

Or. ro

Amendement 257
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des gérants âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;	L. considérant que***, bien que la PAC possède l'un des budgets les plus importants de l'Union,*** le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des gérants âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;

Or. en

Amendement 258
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des ***gérants*** âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;	L. considérant que le revenu agricole reste inférieur à la moyenne des autres secteurs de l'économie dans presque tous les États membres, équivalant à 47 % des salaires et traitements bruts moyens dans l'économie de l'Union; que les exploitations agricoles dirigées par des ***exploitants*** âgés de 40 ans ou moins génèrent, en moyenne, les revenus les plus faibles de l'Union;

Or. es

Amendement 259
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que la vision pour l'agriculture et l'alimentation met en avant les possibilités de revenus supplémentaires pour les agriculteurs grâce à la production d'énergie renouvelable, mais néglige le rôle d'autres sources conformes à la directive sur les énergies renouvelables (RED), telles que les biocarburants, qui constituent déjà une solution existante, efficace et viable pour garantir des revenus supplémentaires aux agriculteurs et accroître la résilience des communautés rurales, ainsi que pour renforcer l'autosuffisance énergétique de l'Union;

Or. en

Amendement 260
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les agriculteurs sont confrontés à un stress professionnel important dû à de longues périodes de travail, à l'isolement social, à l'incertitude financière, aux exigences administratives et réglementaires, au changement climatique ou aux maladies végétales et animales émergentes; que l'accès des agriculteurs aux soins de santé mentale se heurte à des obstacles importants;

Or. en

Amendement 261
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les données montrent que les personnes vivant dans les zones urbaines, telles que les villes, ont généralement un niveau de revenu plus élevé que celles vivant dans les zones rurales, ce qui entraîne différentes conséquences telles que les inégalités économiques, la pauvreté et l'exclusion sociale des communautés rurales et de leurs habitants;

Or. en

Amendement 262
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	***supprimé***

Or. en

Amendement 263
Carola Rackete

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	***supprimé***

Or. en

Amendement 264
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	***supprimé***

Or. en

Amendement 265
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se	***supprimé***

traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. en

Amendement 266
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une*** conditionnalité ***déséquilibrée*** peut se traduire par des charges ***disproportionnées*** imposées aux agriculteurs ***et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur***;	M. considérant ***que des inquiétudes existent quant au fait que la*** conditionnalité***, composée d'obligations légales existantes (exigences réglementaires en matière de gestion, parties de la législation de l'Union relatives à l'agriculture qui s'appliquent à tous les citoyens) et de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), introduite il y a 22 ans dans le cadre de la réforme de la PAC de 2003 comme condition, parallèlement au découplage, permettant à l'Union de continuer à verser des aides/soutiens aux agriculteurs sans être contestée devant l'OMC,*** peut se traduire par des charges imposées aux agriculteurs***[1 bis]***; ***que les règles de conditionnalité, définies en détail par les États membres, ont été simplifiées cinq fois depuis la dernière grande réforme de la PAC de 2021, et que ces règles simplifiées ne s'appliquent désormais qu'aux exploitations de plus de 10 hectares (contre plus de 5 hectares auparavant), de sorte que 2/3 des exploitations sont actuellement exemptées; que les agriculteurs ont besoin de certitude à long terme, permettant une gestion efficace des exploitations et une***

planification des investissements grâce à une approche stable et pluriannuelle avec des critères et des objectifs clairs et cohérents pour les régimes; que dans le cadre de la réforme de la PAC de 2024, les suppressions des règles de conditionnalité ont été transférées aux éco-régimes, de sorte que les agriculteurs puissent accéder au financement pour couvrir les coûts s'ils appliquent déjà ces pratiques, ou s'ils souhaitent les adopter;

[1 bis] La conditionnalité en tant que telle n'absorbe pas les fonds du premier pilier. La Commission calcule la contribution de la PAC aux dépenses environnementales (article 100 du règlement sur les plans stratégiques) en suivant la méthodologie simplifiée des marqueurs de Rio de l'OCDE. Les BCAE et les exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) peuvent avoir des incidences financières, mais depuis leur création en 2003, elles ont été conçues comme de bonnes pratiques agricoles de base (couverture des sols, non-application de fumier sur des sols gorgés d'eau/gelés, non-labourage contre la pente, rotation, non-utilisation de pesticides illégaux), que la plupart des agriculteurs respectent;

Or. en

Amendement 267
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une conditionnalité déséquilibrée peut*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des	M. considérant ***que les révisions continues de la PAC au cours de sa période de programmation, avec des priorités et des obligations en constante***

ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

évolution, peuvent se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur; ***qu'il est urgent d'offrir aux agriculteurs une certitude à long terme, permettant une gestion efficace des exploitations et une planification des investissements grâce à une approche stable et pluriannuelle assortie de critères et d'objectifs clairs et cohérents pour les régimes;***

Or. en

Amendement 268
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs ***et aux éleveurs, en particulier aux plus vulnérables,*** et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. es

Amendement 269
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée ***peut*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée ***et des normes environnementales trop strictes peuvent*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. fr

Amendement 270
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs***, en particulier les nouvelles, petites et moyennes exploitations,*** et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. ro

Amendement 271
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une*** conditionnalité ***déséquilibrée peut se traduire par*** des	M. considérant ***que les objectifs poursuivis dans le cadre de la***

charges disproportionnées ***imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur***;	conditionnalité ***peuvent être atteints en prévoyant des incitations au respect des règles plutôt qu'en imposant aux agriculteurs*** des charges disproportionnées***, qui ne tiennent parfois pas compte de la diversité de l'agriculture au sein de l'Union et de ses différentes problématiques***;

Or. es

Amendement 272
Céline Imart

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole ***et*** à la stabilité du secteur;	M. considérant qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole***,*** à la stabilité du secteur ***et au soutien à la production***;

Or. fr

Amendement 273
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une conditionnalité déséquilibrée peut*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs ***et une absorption*** des ressources ***du premier pilier,*** affaiblissant ***ainsi sa*** fonction principale de soutien au	M. considérant ***que des engagements en faveur de l'environnement déséquilibrés et croissants dans le cadre du premier pilier pourraient*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs***, absorbant*** des

revenu agricole et à la stabilité du secteur;	ressources ***et*** affaiblissant ***la*** fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. en

Amendement 274
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une conditionnalité déséquilibrée peut*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs ***et une absorption*** des ressources ***du premier pilier,*** affaiblissant ***ainsi sa*** fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;	M. considérant ***que des engagements en faveur de l'environnement déséquilibrés et croissants dans le cadre du premier pilier pourraient*** se traduire par des charges disproportionnées imposées aux agriculteurs***, absorbant*** des ressources ***et*** affaiblissant la fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur;

Or. en

Amendement 275
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant ***qu'une conditionnalité déséquilibrée peut se traduire par des*** charges disproportionnées ***imposées*** aux agriculteurs ***et une absorption des ressources du premier pilier, affaiblissant ainsi sa fonction principale de soutien au revenu agricole et à la stabilité du secteur***;	M. considérant ***que les objectifs et les principales fonctions de la PAC énoncés aux articles 5 et 6 du règlement (UE) 2021/2115 devraient être atteints sans imposer de*** charges ***administratives*** disproportionnées aux agriculteurs;

Or. en

Amendement 276
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation cumulative de la législation relative au pacte vert pour l'Europe afin d'évaluer son effet global sur le secteur agroalimentaire, y compris la cohérence réglementaire, la charge administrative, la compétitivité et la capacité du secteur à assurer la sécurité alimentaire et la résilience stratégique;

Or. en

Amendement 277
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que, selon les estimations, entre 2005 et 2023, les émissions agricoles de gaz à effet de serre dans l'Union ont affiché une tendance générale à la baisse de 7 %[1 bis];
	1 bis ***https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/greenhouse-gas-emissions-from-agriculture***

Or. ro

Amendement 278
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité; ***qu'il convient également de prévoir une certaine flexibilité juridique permettant l'utilisation immédiate de technologies innovantes, à condition qu'elles soient compatibles avec la durabilité, comme l'utilisation de drones, qui ont prouvé qu'ils facilitent la diffusion de quantités réduites de produits phytopharmaceutiques et réduisent l'exposition des travailleurs;***

Or. en

Amendement 279
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs ***européens*** ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des*** pratiques	N. considérant que***, y compris*** dans le cadre ***de la dernière version*** de la PAC, les agriculteurs ***de l'Union*** ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***[1 bis], et que certains de ces objectifs environnementaux permettent également de préserver les facteurs de***

durables, ***tout en*** garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	***production agricole (par exemple, la couverture et l'entretien des sols, la protection de l'eau, les mesures anti-érosion, la rétention des nutriments) ou de s'adapter au changement climatique, l'adoption de ces*** pratiques ***agricoles*** durables ***peut être renforcée par des mesures d'incitation destinées aux agriculteurs***, garantissant ***ainsi*** leur compétitivité et leur rentabilité;
	_____
	1 bis
	https://www.eca.europa.eu/fr/publications/SR-2024-20
	Or. en

Amendement 280
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'un modèle fondé sur des incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité ***et en les rémunérant équitablement pour les services écosystémiques qu'ils fournissent***; ***que le modèle fondé sur les pertes de revenus et les coûts encourus n'a pas produit les résultats escomptés et qu'il doit être remplacé par un modèle fondé sur des incitations;***
	Or. en

Amendement 281
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***, mais*** qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre ***au moyen d'incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant ***leur*** compétitivité et ***leur*** rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux ***et climatiques*** compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***; que ces objectifs sont essentiels pour adapter le secteur agricole aux défis et aux crises croissants causés par le changement climatique, mais*** qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre ***en fournissant des incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables ***et en maintenant un niveau approprié de conditionnalité***, tout en garantissant ***la durabilité, la*** compétitivité et ***la*** rentabilité;

Or. en

Amendement 282
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables***, tout en garantissant*** leur	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union***; que les incitations actuelles*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables ***ne sont pas suffisantes pour garantir*** leur compétitivité et leur

compétitivité et leur rentabilité;	rentabilité; ***que les éco-régimes relatifs au climat, à l'environnement et au bien-être des animaux dans le cadre du premier pilier doivent être étendus et consolidés afin de promouvoir le processus de transformation et de diversification des entreprises agricoles;***

Or. en

Amendement 283
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ***ont déployé des efforts considérables pour intégrer*** des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, ***mais*** qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ***devraient être tenus d'intégrer*** des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, ***et*** qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité***, en tenant compte du fait que les retards dans la mise en œuvre de méthodes de production plus saines et plus durables ne feront que continuer à nuire au secteur, au climat, à l'environnement et au bien-être des hommes et des animaux***;

Or. en

Amendement 284
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité***;***	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité ***en suspendant le Green Deal et la stratégie de la Ferme à la fourchette.***

Or. fr

Amendement 285
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre ***au moyen*** d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre ***entre le caractère obligatoire de certaines mesures et le système*** d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques ***plus*** durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. es

Amendement 286
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables ***qui n'entraînent pas de réduction de la production alimentaire***, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. en

Amendement 287
André Rodrigues

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts ***considérables*** pour ***intégrer des*** objectifs environnementaux ***compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant*** aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts ***importants*** pour ***atteindre les*** objectifs environnementaux; ***que les incitations jouent un rôle crucial pour encourager et permettre*** aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité; ***que la productivité et la résilience de l'agriculture dépendent de la gestion durable des ressources naturelles;***

Or. en

Amendement 288
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur ***compétitivité*** et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur ***durabilité environnementale à l'avenir*** et leur rentabilité;

Or. en

Amendement 289
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'une approche incitative*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. en

Amendement 290
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'incitations*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen ***d'une approche incitative*** permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. en

Amendement 291
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux ***et climatiques*** compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. es

Amendement 292
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter ***volontairement*** des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. en

Amendement 293
Céline Imart

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un ***juste*** équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;	N. considérant que, dans le cadre de la PAC, les agriculteurs européens ont déployé des efforts considérables pour intégrer des objectifs environnementaux compatibles avec les exigences fixées par la législation de l'Union, mais qu'il est nécessaire de trouver un ***meilleur*** équilibre au moyen d'incitations permettant aux agriculteurs d'adopter des pratiques durables, tout en garantissant leur compétitivité et leur rentabilité;

Or. fr

Amendement 294
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que les conditions environnementales ne devraient pas être imposées aux agriculteurs comme des obligations strictes, mais plutôt conçues comme des incitations, étant donné que les agriculteurs sont déjà les premiers défenseurs de l'environnement et des sols face au changement climatique; que, tandis que des exigences de plus en plus strictes sont imposées aux agriculteurs européens, les produits agroalimentaires provenant de pays tiers ne répondent pas aux mêmes normes, ce qui génère une concurrence déloyale et compromet la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture européenne;

Or. ro

Amendement 295
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le Green Deal et la stratégie Farm to Fork sont inspirés par l'idéologie de la décroissance qui met en péril la souveraineté alimentaire de l'Union européenne, qu'il convient donc de les suspendre et de réévaluer leurs objectifs pour éviter le déclin de la production agricole.

Or. fr

Amendement 296
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le respect de certaines exigences environnementales par les agriculteurs, sur la base de nouveaux critères de conditionnalité plus rationnels, pourrait constituer un élément clé de la protection des zones rurales et de la compétitivité des exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 297
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité ***de l'approvisionnement*** alimentaire, de santé publique ***et*** de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par ***une réduction des*** charges ***réglementaires et*** administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif***, adapté au changement climatique et durable*** peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire, ***de moyens de subsistance respectueux et de revenus décents***, de santé publique***,*** de protection de l'environnement ***et de justice sociale***, en cohérence avec les politiques de l'Union ***et le traité sur l'Union européenne***, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution ***à la fourniture de biens publics*** et aidés par ***la simplification de la mise en œuvre des lois afin qu'ils soient confrontés à moins de*** charges administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent ***pour fournir des denrées alimentaires et des biens***

publics à la société;

Or. en

Amendement 298
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs ***étant*** encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, ***uniquement si*** les agriculteurs ***sont*** encouragés et rémunérés ***financièrement*** pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent; ***que, par exemple, les agriculteurs devraient être rémunérés en fonction de leurs pratiques agricoles, y compris l'agriculture régénératrice, l'entretien des sols ou la protection de l'eau et de la biodiversité;***

Or. en

Amendement 299
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut

continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution ***et aidés par une réduction des*** charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution***, ce qui souligne la nécessité d'une plus grande flexibilité et d'une simplification de la PAC afin de s'aligner sur les nouveaux objectifs de la Commission européenne visant à réduire les*** charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. es

Amendement 300
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, ***de sécurité énergétique en garantissant des matières premières pour la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz et les biocarburants***, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 301
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, ***de sécurité énergétique en garantissant des matières premières pour la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz et les biocarburants***, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 302
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole ***durable et*** compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité ***et de qualité*** de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des

excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 303
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant ***qu'un secteur*** agricole, alimentaire et sylvicole ***compétitif peut*** continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution ***et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent***;	O. considérant ***que des secteurs*** agricole, alimentaire et sylvicole ***durables peuvent*** continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire***, de santé et de bien-être des animaux***, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution ***à la réalisation de ces objectifs***;

Or. en

Amendement 304
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole ***compétitif*** peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique ***et*** de protection de	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole ***rentable*** peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique***,*** de protection de l'environnement

l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

et de justice sociale, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 305
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de ***protection*** de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de ***valorisation*** de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. fr

Amendement 306
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la

réalisation des objectifs de sécurité ***de l'approvisionnement*** alimentaire, de santé publique ***et de protection de l'environnement, en cohérence avec les*** politiques de l'Union, les agriculteurs ***étant encouragés et rémunérés*** pour leur contribution et ***aidés par une réduction des*** charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils ***entreprennent***;	réalisation des objectifs de sécurité alimentaire, de santé publique ***et d'amélioration de l'environnement, conformément aux*** politiques de l'Union, ***et qu'il convient d'encourager et de récompenser*** les agriculteurs pour leur contribution et ***de les aider en réduisant les*** charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils ***adoptent***;

Or. es

Amendement 307
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole***,*** alimentaire ***et sylvicole*** compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole ***et*** alimentaire compétitif peut continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. fr

Amendement 308
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif ***peut continuer à jouer un rôle important dans*** la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;	O. considérant qu'un secteur agricole, alimentaire et sylvicole compétitif ***est essentiel pour*** la réalisation des objectifs de sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de santé publique et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques de l'Union, les agriculteurs étant encouragés et rémunérés pour leur contribution et aidés par une réduction des charges réglementaires et administratives excessives dans les mesures qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 309
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que les agriculteurs et l'agriculture dans les zones rurales contribuent de manière significative à la vitalité des villages et à la préservation des paysages culturels diversifiés et attrayants d'Europe, mais qu'ils ne peuvent s'acquitter de ces tâches et exigences socialement importantes que si les conditions sont favorables, ce qui rend crucial un cadre juridique fiable et prévisible ainsi que des exigences raisonnables, afin que les agriculteurs puissent générer un revenu approprié grâce à leur travail et aux services qu'ils fournissent aux zones rurales dans lesquelles ils opèrent ainsi qu'à la société et à l'Europe dans son ensemble;

Or. en

Amendement 310
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que les progrès technologiques et numériques permettent de remplacer certains contrôles sur place par des contrôles basés sur la télédétection, en utilisant des technologies avancées telles que les satellites géostationnaires et d'autres outils de surveillance par satellite, qui peuvent garantir un processus plus efficace, plus transparent et plus rapide, réduisant ainsi les coûts et les charges administratives pour les agriculteurs et les autorités compétentes;

Or. ro

Amendement 311
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que la simplification ne doit pas être confondue avec la déréglementation et l'abaissement des normes; qu'elle doit au contraire être guidée par l'objectif de rendre la PAC plus transparente, plus cohérente et mieux adaptée aux agriculteurs, aux travailleurs agricoles, aux citoyens et au changement climatique, et que l'absence de distinction entre simplification positive et déréglementation menace la crédibilité et l'efficacité de la PAC;

Or. en

Amendement 312
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que l'une des conditions préalables au succès de la production agricole est l'existence de communautés rurales fortes, dotées de services publics et d'infrastructures de qualité, et que la PAC a l'obligation et l'objectif de renforcer la durabilité sociale, environnementale et économique des zones rurales;

Or. en

Amendement 313
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que les services écosystémiques fournis dans le cadre de la PAC peuvent constituer une incitation précieuse pour les agriculteurs à investir dans l'aménagement du paysage; que le niveau actuel de rémunération des services écosystémiques s'est avéré insuffisant dans de nombreux cas pour couvrir les coûts réels ou stimuler la mise en œuvre à grande échelle;

Or. en

Amendement 314
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant la nécessité d'interdire d'acheter des productions agricoles en dessous des coûts de production moyens afin de garantir des prix rémunérateurs pour les agriculteurs.

Or. fr

Amendement 315
Carola Rackete

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 316
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs; ***que, dans ce contexte, il importe de garantir une plus grande transparence dans la formation des prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, ainsi que d'informer clairement les consommateurs sur les prix finaux, en leur permettant de comprendre quelle part de la valeur payée parvient effectivement aux agriculteurs et à chaque maillon de la chaîne; que cette connaissance est essentielle pour promouvoir une chaîne plus juste, plus consciente et plus équilibrée; que, par conséquent, il convient d'envisager un engagement plus important en faveur de l'Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire (AFCO), en collaboration avec des homologues nationaux et/ou régionaux, qui aurait la capacité de collecter, d'analyser et de diffuser des données actualisées sur les coûts de production, les marges de distribution et les variations de prix du producteur au consommateur final, contribuant ainsi à l'équité, à la responsabilité et à une prise de décision éclairée aux niveaux européen et national; que l'AFCO devrait à cette fin***

disposer de pouvoirs de sanction, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une coopération avec d'autres organismes;

Or. pt

Amendement 317
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et ***les*** crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes***, justifiées*** et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations ***et des interventions*** permettant de prévenir les ***effets des*** risques et ***des*** crises ***ou couvrant les risques financiers encourus***; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC***, tels que le commerce***, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs; ***que les chaînes d'approvisionnement locales doivent être renforcées et qu'il convient d'adopter une approche particulière pour les petites exploitations agroécologiques, soutenues par la communauté et fondées sur la communauté;***

Or. en

Amendement 318
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire***, en reconnaissant dûment leur rôle,*** et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs ***tout au long de la chaîne de valeur, à commencer par le plein respect du droit de l'Union concernant les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire***;

Or. en

Amendement 319
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire***, en reconnaissant dûment leur rôle,*** et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui

encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs ***tout au long de la chaîne de valeur, à commencer par le plein respect du droit de l'Union concernant les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire***;

Or. en

Amendement 320
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs; ***qu'il convient de mettre davantage l'accent sur les chaînes d'approvisionnement locales et d'adopter une approche spécifique pour les petites***

exploitations et les exploitations familiales, les exploitations communautaires et les pratiques agroécologiques;

Or. en

Amendement 321
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects ***échappant au champ d'application de la PAC***, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur ***et d'une rémunération équitable des produits agricoles***, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects ***non liés aux agriculteurs, tels que les effets des crises du marché ou des catastrophes naturelles***, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. es

Amendement 322
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement ***alimentaire*** et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en ***encourageant des incitations permettant de prévenir*** les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement ***agroalimentaire*** et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en ***garantissant le plein respect de la législation sur les pratiques commerciales déloyales et en prévenant*** les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur ***la durabilité,*** la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. en

Amendement 323
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir ***une*** concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir ***des conditions de*** concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC***, comme les accords de libre-échange***, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les

conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. ro

Amendement 324
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des ***agriculteurs*** dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des ***petits et moyens exploitants*** dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant des incitations permettant de prévenir les risques et les crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. en

Amendement 325
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ***et de garantir une concurrence équitable sur le marché unique*** au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités	P. considérant qu'il est indispensable de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire au moyen de règles justes et transparentes qui respectent les spécificités du secteur, en encourageant ***de meilleurs outils de gestion des*** risques et ***des*** crises;

du secteur, en encourageant ***des incitations permettant de prévenir les*** risques et ***les*** crises; qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

qu'il convient également de prendre en considération et de surveiller comme il se doit les aspects échappant au champ d'application de la PAC, mais qui ont une incidence sur la compétitivité et les conditions de concurrence des agriculteurs;

Or. es

Amendement 326
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant qu'il est important que tous les acteurs de la chaîne alimentaire participent à la nécessaire transformation du secteur, en particulier le commerce de gros et de détail;

Or. en

Amendement 327
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux

propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs; ***que, dans ce contexte, le phénomène de concentration des terres ou d'«accaparement des terres» est également mis en évidence; que la terre est une ressource de plus en plus rare et non reproductible, qu'elle constitue le socle du droit des individus à une alimentation saine en quantité suffisante et qu'elle est indispensable à quantité de services écosystémiques dont dépend notre survie, et qu'elle ne peut donc pas être considérée comme une banale marchandise; que la terre se retrouve face à une double menace, d'une part du fait du recul des surfaces agricoles en raison de l'imperméabilisation des sols, de l'urbanisation, du tourisme, des projets d'infrastructures et de l'expansion de la désertification provoquée par le changement climatique, et d'autre part du fait de la concentration des terres entre les mains de grands exploitants agricoles et d'investisseurs extra-agricoles; que le fait d'encourager les personnes à rester dans les zones rurales et de leur permettre d'y travailler a un effet positif à long terme sur l'infrastructure socioéconomique des zones rurales, la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la préservation du mode de vie rural;***
	Or. en

Amendement 328
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix***, la concentration[2 bis], l'urbanisation[1 bis], l'imperméabilisation des sols[2 ter]*** et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ***la discrimination fondée sur le genre,*** ainsi que les effets du changement climatique, ***la dépendance à l'égard des intrants et les coûts de production associés*** peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

[1 bis] Artificialisation et urbanisation des terres (nettes), AEE: https://www.eea.europa.eu/en/analysis/maps-and-charts/land-take-statistics-dashboards?activeTab=8a280073-bf94-4717-b3e2-1374b57ca99d

[2 bis] Près de 2/3 des exploitations agricoles de l'Union auront une superficie inférieure à 5 hectares en 2020. À l'autre extrémité de l'échelle de production, 7,5 % des exploitations agricoles de l'Union avaient une superficie de 50 hectares ou plus et couvraient 68,2 % de la superficie agricole utilisée (SAU) de l'Union. – https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Farms_and_farmland_in_the_European_Union_-_statistics

[2 ter] AEE, https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/imperviousness-change-2/assessment

Or. en

Amendement 329
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles ***au regard des investissements et des risques supportés***, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique ***et de la dérégulation des marchés agricoles européens***, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. fr

Amendement 330
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi

les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques ***et d'accompagnement*** et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs ***, avec des répercussions particulièrement importantes pour les femmes***;

Or. es

Amendement 331
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, ***les défis structurels auxquels sont confrontées les zones rurales,*** les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. ro

Amendement 332
Benoit Cassart, Elsi Katainen, Barry Cowen

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique ***et la multiplication des maladies à transmission vectorielle***, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. en

Amendement 333
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit,	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit,

aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

en particulier pour les femmes agricultrices et les jeunes agriculteurs, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. en

Amendement 334
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme ***l'intensification,*** l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. en

Amendement 335
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles, les exigences administratives et l'image du secteur agricole figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs***, des femmes*** et des nouveaux agriculteurs;

Or. it

Amendement 336
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles***,*** les exigences administratives ***et l'image du secteur agricole*** figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;	Q. considérant que le prix et la disponibilité limitée des terres, la rentabilité généralement faible des activités agricoles ***et*** les exigences administratives figurent parmi les principaux obstacles à l'exercice du métier d'agriculteur***, en particulier pour les femmes et les jeunes***; qu'il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres facteurs, comme l'absence de capitaux propres, la difficulté de l'accès au crédit, aux services techniques et aux mesures de soutien, ainsi que les effets du changement climatique, peuvent constituer également des obstacles importants à l'entrée dans le secteur des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs;

Or. en

Amendement 337
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant Q bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Q bis. considérant que l'agriculture représente environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union, les ruminants étant responsables d'environ la moitié de cette part; que les émissions de méthane provenant des ruminants font partie du cycle court du carbone biogénique, comme le reconnaissent d'autres mesures telles que le PRP*; que les prairies bien gérées contribuent à la séquestration du carbone et permettent la conversion de la biomasse non comestible en protéines de haute qualité, contribuant ainsi à la fois aux objectifs climatiques et à la sécurité alimentaire mondiale; que des investissements ciblés dans les techniques de sélection et d'autres solutions innovantes peuvent réduire les émissions provenant de l'élevage tout en préservant la productivité et le bien-être des animaux, comme le reconnaît la FAO[1 septdecies];

[1 septdecies] FAO. 2023. Pathways towards lower emissions – A global assessment of the greenhouse gas emissions and mitigation options from livestock agrifood systems (Vers une réduction des émissions – Évaluation mondiale des émissions de gaz à effet de serre et des possibilités d'atténuation des effets des systèmes agroalimentaires). Rome, https://doi.org/10.4060/cc9029en

Or. en

Amendement 338
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Considérant Q ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Q ter. considérant que l'agrostockage de carbone peut contribuer aux objectifs climatiques de l'Union en encourageant la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse; que ces approches doivent être conçues de manière à soutenir les investissements dans l'innovation technologique et agronomique et ne doivent pas encourager le retrait à grande échelle de terres agricoles productives, ce qui pourrait nuire à la sécurité alimentaire, aux exploitations familiales et aux économies rurales;

Or. en

Amendement 339
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables; ***qu'il est possible de renforcer les programmes dans le cadre des plans stratégiques nationaux afin de combiner la durabilité, l'application de nouvelles innovations technologiques et les partenariats entre les jeunes et les anciennes générations***

d'agriculteurs afin d'encourager la succession;

Or. en

Amendement 340
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables***, devenant ainsi les protagonistes de l'innovation et du développement durable dans l'agriculture et la sylviculture***;

Or. ro

Amendement 341
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des ***pratiques agricoles agroécologiques, biologiques ou autres*** pratiques agricoles durables;

Or. en

Amendement 342
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables ***et fondées sur les plantes***;

Or. en

Amendement 343
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que les jeunes agriculteurs***, les femmes agricultrices*** et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;

Or. en

Amendement 344
Camilla Laureti, Dario Nardella, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation innovantes***, à appliquer de nouvelles technologies et méthodes de production et à*** mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;	R. considérant que ***les femmes agricultrices,*** les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs sont plus enclins à introduire des idées d'exploitation ***et des technologies*** innovantes***, ainsi qu'à*** mettre en œuvre des pratiques ***et des méthodes*** agricoles durables;

Or. en

Amendement 345
Maria Walsh

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche;	S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche; ***que la laine et les autres fibres naturelles produites et transformées localement pourraient contribuer à renforcer l'économie rurale tout en contribuant à la durabilité environnementale et à l'économie circulaire;***

Or. en

Amendement 346
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche;	S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche***, à condition de respecter une hiérarchie des usages dans laquelle l'alimentation humaine et animale passe avant les usages énergétiques des produits agricoles***;

Or. fr

Amendement 347
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir ***aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de*** création d'emplois et ***de nouveaux marchés de niche***;	S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la bioéconomie peut offrir ***de nouvelles opportunités commerciales qui diversifient les sources de revenus du secteur agricole, permettant la*** création d'emplois et ***l'entrepreneuriat rural, avec une meilleure utilisation des sous-produits agricoles***;

Or. es

Amendement 348
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la ***bioéconomie*** peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche;	S. considérant que l'intégration de nouvelles chaînes de valeur rurales dans la ***chaîne alimentaire*** peut offrir aux zones rurales de bonnes perspectives de croissance et de création d'emplois et de nouveaux marchés de niche;

Or. en